

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Inspection Générale d'Etat

PRIMATURE
Ministère de la Planification du Développement

MINISTERE DES INFRASTRUCTURES
**Agence des Télécommunications
de Côte d'Ivoire (ATCI)**

**PLAN DE DEVELOPPEMENT DE
L'INFRASTRUCTURE NATIONALE DE
L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION
2000 – 2005**

Juillet 2000



TABLE DES MATIERES	Pages
SIGLES ET ABREVIATIONS	5
INTRODUCTION.....	7
METHODOLOGIE	9
I - DONNEES DE BASE SUR LA COTE D'IVOIRE	12
I.1 ASPECT PHYSIQUE	12
I.2 ASPECT DEMOGRAPHIQUE	13
I.3 DONNEES ADMINISTRATIVES	13
I.4 EVOLUTION DU CADRE MACRO-ECONOMIQUE	14
I.4.1 <i>L'évolution économique récente</i>	14
I.4.2 <i>Le cadrage macro-économique pour 2000</i>	17
I.4.3 <i>La valorisation des ressources humaines et la lutte contre la pauvreté</i>	17
II - OBJECTIFS ET SECTEURS PRIORITAIRES DU PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL ET DES POLITIQUES SECTORIELLES.....	19
II.1. ORIENTATIONS PRIORITAIRES POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE.....	19
II.1.1 <i>Programme n°1 : Le développement d'un capital humain compétitif par un système éducatif performant favorisant l'esprit d'entreprise et la culture de l'excellence</i>	19
II.1.2 <i>Programme n°2 : Promotion d'une bonne gouvernance et d'une démocratie renforcée</i> ... 20	20
II.1.3 <i>Programme n°3 : Promotion d'un secteur privé dynamique et réorientation du rôle de l'Etat</i>	20
II.1.4 <i>Programme n°4 : Elimination de la pauvreté et amélioration de la sécurité globale et du cadre de vie</i>	21
II.1.5 <i>Programme n°5 : Edification d'un grand pôle de développement régional</i>	22
II.2 OBJECTIFS SECTORIELS	22
II.2.1 <i>La base agricole</i>	23
II.2.2 <i>La base minière, énergétique et industrielle</i>	23
II.2.3 <i>Le secteur tertiaire</i>	24
II.2.3.1 <i>Télécommunications</i>	24
II.2.3.2 <i>Transport</i>	25
II.2.3.3 <i>Tourisme</i>	26
II.2.4 <i>Le Secteur Financier</i>	26
II.2.5 <i>La base des exportations</i>	27
III - ETAT DES LIEUX ET ENVIRONNEMENT DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION.....	28
III.1 LES TELECOMMUNICATIONS	28
III.1.1 <i>Le Cadre Juridique</i>	28
III.1.2 <i>La Présentation</i>	28
III.2 INFORMATIQUE ET INTERNET	30
III.3 MEDIA DE COMMUNICATION	30
III.3.1 <i>Le Cadre réglementaire</i>	30
III.3.2 <i>La télévision</i>	30
III.3.3 <i>La radio</i>	31
III.3.4 <i>La presse écrite</i>	31
III.3.5 <i>Autres</i>	31
III.4 LES AUTRES MOYENS DE COMMUNICATION	31
IV - BESOINS ET ATTENTES DES PRINCIPAUX ACTEURS NATIONAUX EN RAPPORT AVEC LES NTIC	32
IV.1 NECESSITE DE MAITRISE DES NTIC.....	32

IV.2	IMPERATIFS DE PRODUCTION DANS LE DOMAINE DES NTIC.....	32
V	OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PLAN DE DEVELOPPEMENT NICI ET SECTEURS PRIORITAIRES D'APPLICATION	35
V.1	OBJECTIFS STRATEGIQUES.....	35
V.1.1	<i>La Vision</i>	35
V.1.2	<i>Les Objectifs stratégiques</i>	35
V.1.3	<i>La Politique des NTIC</i>	35
V.1.4	<i>Facteurs clés de succès</i>	36
V.2	LES SECTEURS PRIORITAIRES D'APPLICATION.....	36
V.2.1	<i>Secteur 1 : Agriculture et ressources naturelles</i>	37
V.2.2	<i>Secteur 2 : Culture</i>	37
V.2.3	<i>Secteur 3 : Education / Formation / Recherche</i>	37
V.2.4	<i>Secteur 4 : Bonne gouvernance</i>	38
V.2.5	<i>Secteur 5 : Privé</i>	38
V.2.6	<i>Secteur 6 : Santé</i>	39
V.2.7	<i>Secteur 7 : Femme</i>	40
V.2.8	<i>Secteur 8 : Tourisme</i>	40
V.2.9	<i>Secteur 9 : Média</i>	40
VI	ACTIONS PRIORITAIRES PROPOSEES ET PLAN D'EXECUTION A COURT ET MOYEN TERMES (0 A 3 ANS) ET A LONG TERME (3 A 5 ANS ET PLUS)	41
VI.1	ACCES.....	41
VI.2	APPLICATIONS ET CONTENUS.....	42
VI.3	DEVELOPPEMENT DES CAPACITES.....	44
VI.4	INFRASTRUCTURES DE BASE.....	46
VI.5	CADRES JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE.....	47
VII	STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE DEVELOPPEMENT	49
VII.1	ROLE ET RESPONSABILITES DES DIFFERENTS ACTEURS NATIONAUX	49
VII.2	PARTENARIATS A PROMOUVOIR.....	51
VII.3	CADRE DE CONCERTATION DES ACTEURS POUR L'EXECUTION ET LE SUIVI DU PLAN DE DEVELOPPEMENT	52
VIII	ARCHITECTURE TECHNIQUE ET ESTIMATION DES COUTS.....	53
VIII.1	ARCHITECTURE TECHNIQUE	53
VIII.1.1	<i>Connectivité</i>	53
VIII.1.2	<i>Etapes du déploiement du plan des NTIC</i>	54
VIII.1.3	<i>Les lieux connectés par type de ville</i>	54
VIII.1.4	<i>Architecture de l'Intranet de l'Etat</i>	56
VIII.1.5	<i>Stratégie de mise en œuvre de l'Infrastructure</i>	57
VIII.2	ESTIMATION DES COUTS.....	58
VIII.2.1	<i>Estimation de l'investissement initial : cas d'Abidjan (en millions FCFA)</i>	58
VIII.2.2	<i>Estimation de l'investissement initial : pour chacune des villes universitaires et / ou industrielles (5), en millions FCFA</i>	59
VIII.2.3	<i>Estimation de l'investissement initial : pour chacune des villes moyennes ou départements (60), en millions FCFA</i>	59
VIII.2.4	<i>Estimation de l'investissement initial : pour chacune des petites villes, Sous préfectures et communes (100), en millions FCFA</i>	59
VIII.2.5	<i>Estimation financière du plan (en millions FCFA)</i>	60
VIII.2.6	<i>Estimation financière des cyberclasses</i>	60
	LISTE DES DOCUMENTS CONSULTES	63
	ANNEXES.....	64

SIGLES ET ABREVIATIONS

ANADER	:	Agence Nationale d'Appui au Développement Rural
ATCI	:	Agence des Télécommunications de Côte d'Ivoire
BAD	:	Banque Africaine de Développement
BBC	:	British Broadcasting Corporation
BCEAO	:	Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BNETD	:	Bureau National d'Études Techniques et de Développement
BTP	:	Bâtiments et Travaux Publics
CCI-CI	:	Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire
CEDEAO	:	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEPICI	:	Centre de promotion des Investissements en Côte d'Ivoire
CFA	:	Communauté Financière Africaine
CFI	:	Canal France International
CNAI	:	Conseil National des Autoroutes de l'Information
CNSP	:	Comité National de Salut Public
CRDI	:	Centre de Recherche et de Développement International
CTCI	:	Conseil des Télécommunications de Côte d'Ivoire
CUP	:	Centre Universitaire Professionnalisé
F	:	Franc
FF	:	Franc Français
FM	:	Frequency Modulation
GSM	:	Global system for mobile
HIMO	:	Haute Intensité de Main d'Œuvre
IDE	:	Investissements Directs Étrangers
IDH	:	Indicateur de Développement Humain
IGE	:	Inspection Générale d'Etat
INADES-CI	:	Institut Africain de Développement Economique et Social de Côte d'Ivoire
INPFHB	:	Institut National Polytechnique Félix Houphouet-Boigny
INS	:	Institut National des Statistiques
IP	:	Protocole Internet
ISP	:	Internet Services Provider
KB/S	:	Kilo Bit par Seconde
KFW	:	Kreditanstalt für wiederaufbau
LAN	:	Local Area Network
MD	:	Ministère de la Défense

MEF	:	Ministère de l'Economie et des Finances
MEN	:	Ministère de l'Éducation Nationale
METFP	:	Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
MFPF	:	Ministère de la Famille et de la Promotion de la Femme
MI	:	Ministère des Infrastructures
MINAGRA	:	Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales
MPD	:	Ministère de la Planification du Développement
NIC	:	Network Information Center
NICI	:	Infrastructure Nationale de l'Information et de la Communication
NTIC	:	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OMC	:	Organisation Mondiale du Commerce
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
PAS	:	Programme d'Ajustement Structurel
PIB	:	Produit Intérieur Brut
PME	:	Petite et Moyenne Entreprise
PMI	:	Petite et Moyenne Industrie
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
RFI	:	Radio France Internationale
RNIS	:	Réseau Numérique à Intégration de Service
RTC	:	Réseau Téléphonique Commuté
RTI	:	Radio Télévision Ivoirienne
SFD	:	Système de Financement Décentralisé
SIM	:	Société Ivoirienne de Mobiles
SNDI	:	Société Nationale de Développement Informatique
TIC	:	Technologies de l'information et de la Communication
TVA	:	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEMOA	:	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
UIT	:	Union Internationale des Télécommunications
UNESCO	:	United Nations for Education, Science and Culture Organisation
USAID	:	United States Agency for International Development
VSAT	:	Very Small Aperture Terminal
WAN	:	Wide Area Network

INTRODUCTION

La vitesse des échanges et l'extraordinaire accroissement de la circulation des connaissances qu'elle impose, à laquelle s'ajoute le phénomène de la mondialisation de l'économie, ont donné naissance à une nouvelle ère, l'ère de l'information, dont les effets portent sur l'ensemble des activités économique, sociale, politique, environnementale, culturelle et technique.

L'ère de l'information se rapporte à une nouvelle structure économique mondiale dans laquelle la production des biens et services immatériels est prédominante dans la création de richesses et d'emplois, et repose sur l'utilisation des technologies d'information et de communication (NTIC) et d'une infrastructure mondiale et de communication.

En vue d'aider les pays africains à faire face aux défis de la société de l'information et éviter ainsi leur marginalisation, la Commission Economique des Nations-Unies pour l'Afrique (CEA) a conçu et élaboré, à la demande des Etats membres, l'Initiative Société de l'Information en Afrique (AISI) qui se veut un cadre de réflexion et d'action pour l'édification d'une infrastructure africaine de l'information et de la communication. Cette initiative a été adoptée lors de la vingt-deuxième réunion de la Conférence des Ministres africains chargés du plan et du développement de la CEA tenue en mai 1996 sous la résolution 812 (XXXI) intitulée " Mise en œuvre de l'Initiative Société africaine à l'ère de l'information".

Avec l'appui de la CEA, la Côte d'Ivoire s'efforce de mettre en œuvre le cadre d'action ainsi adopté par l'élaboration, dans une première étape, du plan de développement de l'infrastructure nationale d'information et de communication à travers l'exécution de programmes et de projets pilotes reflétant les besoins et priorités propres.

Consciente de cette réalité, le Conseil National des Autoroutes de l'Information (CNAI), en étroite collaboration avec l'Inspection Générale d'Etat (IGE), le Ministère de la Planification du Développement (MPD) et le Ministère des infrastructures (MI) par le biais de l'Agence des Télécommunications de Côte d'Ivoire (ATCI), a initié un forum de réflexion pour élaborer un Plan de développement de l'Infrastructure Nationale de l'Information et de la Communication (Plan NICI Côte d'Ivoire) afin, d'une part de susciter un consensus parmi les principaux partenaires au développement du pays sur les programmes à mettre en œuvre, et d'autre part de familiariser davantage la communauté internationale avec les aspirations et priorités de développement de la Côte d'Ivoire, en vue de rendre opérationnels ses programmes.

L'infrastructure d'information et de communication va au delà des infrastructures physiques utilisées pour transmettre, stocker, traiter et afficher les données, l'image et la voix ; Elle inclut une large gamme d'équipements numériques et de logiciels permettant de couvrir les processus et politiques régissant l'utilisation et l'exploitation de ces infrastructures et services.

La définition de ce plan est d'actualité et se justifie par le fait que les NTIC sont répandues dans les sociétés modernes comme instruments de la vie quotidienne pour le bien-être des citoyens et facteur d'amélioration significative des performances économiques. L'Afrique, et singulièrement la Côte d'Ivoire, reste en marge (faible télé-

densité) de cette opportunité, risquant de perdre ainsi l'occasion ou la chance d'être compétitive à l'échelle mondiale.

Aussi, importe-t-il de préciser que de même que le processus de transformation des sociétés agricoles en sociétés industrielles s'est fait essentiellement grâce à la mécanisation, élément moteur de la croissance et du développement, il y a lieu de se rendre à l'évidence que dans les mutations actuellement en cours, l'élément moteur de la croissance et du développement sera les réseaux de communication et les applications multimédias interactives qui constituent l'assise de la transformation des rapports politiques, économiques et sociaux existants dans la société mondiale de l'information. Si l'Afrique a été en retard sur la mécanisation et sur l'électronique, elle ne doit pas rater l'ère de la Société de l'Information et se doit même de transformer son retard relatif en avantage décisif.

Le présent rapport est subdivisé en huit (8) parties :

- La première partie présente la Côte d'Ivoire à travers ses données de base (physiques, démographiques, administratives et macroéconomiques) ;
- La seconde partie traite des objectifs et secteurs prioritaires du plan de développement économique et social et des politiques sectorielles, qui constituent le fondement de la politique du pays ;
- La troisième partie expose l'état des lieux et l'environnement des NTIC ;
- La quatrième partie aborde les besoins et attentes des principaux acteurs nationaux en rapport avec les NTIC ;
- La cinquième partie introduit les objectifs stratégiques du plan de développement NICI et secteurs prioritaires d'application ;
- La sixième partie présente les actions prioritaires proposées et plan d'exécution à court et moyen terme (0 à 3 ans) et à long terme (3 à 5 ans et plus) ;
- La septième partie développe la stratégie de mise en oeuvre du plan de développement ;
- La huitième et dernière partie abordera l'architecture technique et l'estimation des coûts du plan de développement des NTIC.

METHODOLOGIE

L'élaboration du Plan de développement NICI a été conduite par une équipe nationale constituée des principaux acteurs (Etat, secteur privé, société civile, organisation non gouvernementales, organisations professionnelles, institutions de recherche et de formation...) dans la perspective d'obtenir un consensus sur les besoins, les priorités et les actions à entreprendre pour permettre à la Côte d'Ivoire de participer pleinement à la société de l'information. L'équipe nationale de préparation du plan NICI s'appuie sur le CNAI auquel s'ajoutent les représentants des couches de la société qui n'y sont pas représentées.

L'élaboration du Plan de développement des NTIC a consisté en :

❖ **la mise en œuvre d'une équipe nationale de préparation du plan NICI** dont la composition est la suivante :

- ACHI Patrick, Ministère des Mines et de l'Energie
- ACOUPO Asseupi, Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales
- ADOM Niamkey, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
- ADOU Athanase, Ministère de l'Economie et des Finances
- AHOUNE Antonin, Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire
- AMATCHA Audrey, Inspection Générale d'Etat / ATCI
- AMICHIA Jean-Baptiste, Groupement d'Ingénierie et des Machines Informatiques
- ANGORAN Yed Esaïe, Inspection Générale d'Etat / ATCI
- APATA Gustave, Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire
- ASSEMIEN Alexandre, Primature
- ASSOI-ALLAH Valerie, Agence des Télécommunications de Côte d'Ivoire
- BAMBA Souleymane , Institut Africain pour le Développement Economique et Social - Côte d'Ivoire
- BOUAH Kablan, Ministère de l'Education Nationale
- DAVID Maximilien , Société Nationale du Développement Informatique
- GBADJA Samuel, Collectif des ONG Actives en Côte d'Ivoire
- GBARI Kock, Ministère de l'Education Nationale
- GNON Basile, Agence des Télécommunications de Côte d'Ivoire
- GUIDY Wandja, Centre Universitaire Professionnalisé, Université de Cocody
- KLA Koué Sylvanus, Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement
- KONATE Lamine, Centre Informatique Régional de Côte d'Ivoire
- KONATE René, Inspection Générale d'Etat
- KONE Anzoumana, Comité National de Télédétection et d'Information Géographique

- KOUADIO Moya, Centre Universitaire Professionnalisé, Université de Cocody
- KOUTOUA Marie-Laure, Ministère de la Famille et de la Promotion de la Femme
- KOUYATE François, CEPICI
- LEON-BASQUE Nathalie, Interfaces Consulting
- N'GADI Lucien, Ministère de l'Economie et des Finances
- N'GORAN Comoé, Société Nationale du Développement Informatique
- N'GUESSAN Lavri, Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
- NOUFOU Coulibaly, Institut Africain pour le Développement Economique et Social - Côte d'Ivoire
- N'ZUE Germain, Ministère de la Défense
- OUMTANAGA Souleymane, Institut National Polytechnique Félix Houphouet Boigny
- OURIKLE Jean, Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales
- PEPE Richard, Ministère de la Santé et de la Protection Sociale
- YABLE Christine, Ministère de la Planification, du Développement et de la Coordination Gouvernementale
- YAO Eric, Centre Informatique Régional de Côte d'Ivoire,
- YATE Yaté Joseph, Centre Universitaire Professionnalisé, Université de Cocody
- YAVO Noël , Inspection Générale d'Etat / Primature / ATCI
- ZADY Rabé, Ministère de la Santé et de la Protection Sociale
- ZIO Charles Raphaël, Ministère de l'Education Nationale.

- ❖ **la sensibilisation et l'initiation des membres de l'équipe** au concept des infrastructures et aux outils des NTIC et à l'Internet ;
- ❖ **la collecte et le traitement des données ;**
- ❖ **la formulation de la Politique nationale et du Plan de développement des NTIC;**
- ❖ **l'identification des segments et structures cibles** pour l'utilisation et l'exploitation des NTIC ;
- ❖ **l'identification des secteurs clés de l'économie et de la société** devant être ciblés pour l'exploitation et l'utilisation des NTIC ;
- ❖ **la sélection de projets et programmes stratégiques prioritaires des NTIC :**
 - la sélection des actions stratégiques prend en compte une large gamme de besoins et d'intérêts (Pouvoirs publics, Entreprises, Consommateurs, Etudiants, Société civile), et considère les aspects nationaux, régionaux et internationaux y compris la mise à contribution des nationaux expatriés ;
 - les actions stratégiques sont choisies en fonction de leur caractère critique (importance des résultats générés, degré d'urgence, pré-requis pour les autres initiatives) et de leur faisabilité technique et financière, sans oublier leur effet d'entraînement ;

- les actions stratégiques s'adressent aux décideurs , aux acteurs des secteurs public et privé , dans leur rôle de producteurs, d'utilisateurs ou de promoteurs des NTIC au niveau national, régional et international ;
- les actions stratégiques permettent de développer les infrastructures d'information et de communication comme moyen de promotion des exportations de produits et services nationaux existants ou nouveaux, ayant un fort « contenu électronique » ;
- les actions stratégiques prennent en compte la globalisation de l'économie et le fait que le principal marché du commerce électronique mondial (acheteurs) est situé aux USA / Canada et, dans une mesure croissante, en Europe occidentale ;
- les actions stratégiques sont pragmatiques et donnent la priorité aux solutions apportant une contribution importante et réalisables rapidement sans nécessiter des budgets trop importants, et utilisant les opportunités créées par la numérisation et la globalisation.

- ❖ **la rédaction des fiches-projets pour chaque action prioritaire validée;**
- ❖ **la validation du plan NICI par un atelier national ;**
- ❖ **la soumission du plan NICI au Gouvernement pour approbation ;**
- ❖ **la recherche de ressources pour la mise en œuvre du plan NICI.**

La rédaction du plan NICI- Côte d'Ivoire a été réalisée par une équipe comprenant :

- ANGORAN Yed Esaïe (IGE / ATCI)
- NOUFOU Coulibaly (INADES-CI)
- KOUADIO Moya (CUP)
- YAVO Noël (IGE / MPDCG / ATCI)
- AMATCHA Audrey (IGE/ATCI).

I - DONNEES DE BASE SUR LA COTE D'IVOIRE

I.1 ASPECT PHYSIQUE

La République de Côte d'Ivoire se situe sur la Côte Ouest Africaine entre 4°20 et 10°50 de latitude Nord et couvre une superficie de 322 462 Km², soit 1% du continent africain. Elle est limitée au Nord par le Mali et le Burkina-Faso, à l'Ouest par la Guinée et le Libéria, à l'Est par le Ghana et au Sud par l'océan Atlantique.

La Côte d'Ivoire a une configuration massive en forme de quadrilatère d'environ 650 km de côté et offre l'aspect d'un massif uniforme s'élevant lentement du Sud vers le Nord, jusqu'à une altitude d'environ 400 m.

Le relief se concentre dans la zone occidentale du pays avec des collines atteignant 900 m d'altitude. Le mont Nimba, au Nord-Ouest du pays avec 1752 m, est le point le plus haut.

Le sud du pays est soumis à un climat subéquatorial, caractérisé par deux saisons sèches et deux saisons pluvieuses. La pluviométrie a varié de 1766 mm (Abidjan) à 2129 mm (Tabou) en 1994. Cette partie du pays est dominée par une végétation de type forêt tropicale humide.

Le Centre du pays a un climat tropical humide correspondant à une végétation de savane arborée et arbustive ; On y rencontre une grande saison des pluies de juin à octobre, une petite de mars à mai, alternant avec une grande et petite saison sèche, respectivement de novembre à mars et de juillet à août. La pluviométrie varie entre 905mm à Bouaké et 1897mm à Man.

Le Nord, d'un climat tropical de type soudanien, est caractérisé par une saison sèche (novembre – juin) et une saison humide (juillet à octobre) ; On y rencontre une végétation de type herbeux, arboré et arbustif. Les précipitations ont été de 1203mm à Korhogo et de 1491mm à Odienné, en 1994.

Le pays est irrigué par quatre (4) fleuves, de direction Nord-Sud, avec un débit irrégulier non favorable à la navigation (Côte d'Ivoire en chiffres, 1997) :

- ★ Le Bandama prend sa source au Nord du pays, sur un cours de 950 km et se jette dans l'océan Atlantique à Grand-Lahou. Au centre du pays, à Kossou, un barrage a été construit sur le fleuve. Ses affluents sont la Marahoué et le N'Zi.
- ★ Le Comoé, de 900 km de long, naît au Burkina-Faso et coule du Nord au Sud pour se jeter dans l'océan Atlantique au niveau de Grand-Bassam.
- ★ Le Sassandra (de 650 km de long) prend sa source en Guinée, coule du Nord au Sud et rejoint l'océan Atlantique à Sassandra. Il a plusieurs affluents dont le Tiember, le Bafing, le N'Zo, le Bolo et le Davo.
- ★ Le Cavally, avec ses 600 km de long, vient également de Guinée et sert de frontière avec le Libéria sur la plus grande partie de son cours.

I.2 ASPECT DEMOGRAPHIQUE

La population ivoirienne, s'élevant en 1960 à 3 780 000 d'habitants dont 49,9 % d'hommes et 67,8 % de ruraux, a atteint, en 1995, 14 030 000 habitants dont 50,7 % d'hommes et 49 % de ruraux. Selon les estimations de la banque mondiale et du Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement (BNETD), cette population a été évaluée à 16 906 100 habitants dont 50,4 % d'hommes et 46,1 % de ruraux, pour l'an 2000.

Quatre grands groupes ethniques cohabitent harmonieusement depuis l'indépendance, se sont : les Akan, les Krou, les Mandé et les Voltaïque. Selon l'Institut National des Statistiques (INS 1997), les échanges attirés par le développement du pays sont estimés à 3 951 500 personnes, soit 30 % de la population totale.

Tableau N°1 : Principaux indicateurs sociaux: progrès réalisés

	1996	1997	1998	1999	2000
SANTE					
Taux de mortalité infantile (%o)	89		112,3	112,3	
Taux de mortalité infanto-juvénile (%o)	150		180,6	180,6	
Taux de mortalité maternelle (%ooo)	597				
Espérance de vie à la naissance (en années)	51				
Taux de malnutrition des enfants âgés de moins de 5 ans (%)	7,5				
Taux de prévalence du VIH (%)		10	10 à 12		
Dépenses budgétaires de santé (en milliards de F.CFA)	55,6	69,3	78,6	99,9	103
EDUCATION					
Taux brut de scolarisation au primaire (%)	71,2	71,8	72,0	73,9	
Taux net de scolarisation au primaire (%)	50,6	51,3	52,0	56	
Durée moyenne de la vie scolaire au primaire (en année)	9	10	8,9	9	
Taux de passage au cours élémentaire 2 ^{ème} année	72,4	71,4	76,1	76,0	
Taux d'alphabétisation des adultes (%)	43,5		45,88	49,8	
Taux d'analphabétisme de la population des 15-24 ans					
Taux d'analphabétisme des femmes de 15 ans et plus					
Dépenses budgétaires d'éducation (en milliards de F.CFA)	246,5	275,6	315,1	377,9	355,5
AUTRES INDICATEURS SOCIAUX ET DE PAUVRETE					
Taux de pauvreté (%)	36,8 (en 1995)		33,6	33,6	
Taux d'extrême pauvreté	9,9 (en 1995)		10,0	10	
Produit Intérieur Brut (PNB) par habitant (en \$)			690		
Indicateur de Développement Humain (IDH)	0,357	0,368	0,368	0,422	

I.3 DONNEES ADMINISTRATIVES

Le pays est divisé en 19 régions administratives, 51 départements, 184 sous-préfectures et compte 174 communes en exercice (la Côte d'Ivoire en chiffres, 1997). Par ailleurs, pour faciliter le développement harmonieux dans toutes les zones de l'intérieur du pays,

la création de 100 communes rurales est prévue et l'accent sera mis sur la décentralisation.

Sur le plan politique, toutes les institutions existent ou sont prévues :

- Comité National de Salut Public (CNSP) ;
- Gouvernement ;
- Assemblée Nationale ;
- Conseil Economique et Social ;
- Conseil Constitutionnel ;
- Cour Suprême ;

En 1990, le multipartisme s'installe en Côte d'Ivoire, conformément à la loi N°60-315 du 21/09/1960 article 7 de la Constitution. Ainsi, on compte 104 partis politiques de nos jours.

I.4 EVOLUTION DU CADRE MACRO-ECONOMIQUE

I.4.1 L'évolution économique récente

Après deux décennies de croissance ininterrompue, l'économie ivoirienne, à partir des années 1980, a connu pendant plus de dix ans une grave crise économique caractérisée par le ralentissement de la croissance économique et l'apparition de graves déséquilibres macro-économiques qui compromettaient les fondements mêmes de l'économie nationale. Différents Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) ont été alors mis en place pour résorber ces déséquilibres. Les résultats de ces programmes ont été dans l'ensemble assez limités car les objectifs étaient réduits et souvent cantonnés à certains secteurs (eau, énergie).

A partir de 1989, un programme plus global, dit de stabilisation et de relance économique, a été mis en place, visant à corriger les distorsions existantes, améliorer la compétitivité de l'économie ivoirienne et assainir la situation des finances publiques. Ce programme a vu la mise en oeuvre de réformes destinées à libéraliser l'économie, à améliorer l'environnement des affaires, à supprimer les barrières tarifaires et non tarifaires existantes et à réduire le déficit public.

Cependant, l'ajustement interne s'est révélé insuffisant pour restaurer la compétitivité de l'économie et ramener la croissance. Dans ce contexte, la dévaluation du franc CFA par rapport au franc français apparaissait comme une alternative permettant à la fois de corriger les déséquilibres macro-économiques et les distorsions, et de mettre l'économie nationale sur un sentier de croissance durable.

Cette mesure de dévaluation et le programme d'accompagnement mis en oeuvre en accord avec les partenaires au développement ont permis un retour à la croissance dès 1994, avec une augmentation du PIB en termes réels de 2%.

De 1995 à 1997, la Côte d'Ivoire a connu une période de croissance soutenue (7,1% en 1995, 6,9% en 1996 et 6,6% en 1997). Cette situation économique a été le fruit d'effets combinés d'un regain de compétitivité lié à la dévaluation, de l'évolution favorable des

cours des matières premières, et des efforts importants d'investissements réalisés (+ 20% de croissance en moyenne par an).

Cependant **en 1998** l'économie ivoirienne a connu un ralentissement dû à la chute brutale des cours internationaux des matières premières, eu égard au degré élevé d'ouverture sur l'extérieur (plus 40% du PIB) et à la prépondérance des matières premières dans ses échanges avec l'extérieur (plus de 60%). Ainsi l'année 1998 marque une inflexion de la croissance en retrait d'un point par rapport à 1997 pour s'établir à 5,6%.

En 1999, on observe une dégradation importante et brutale de l'activité économique. Ainsi, la croissance estimée pour l'année 1999 est de 1,5%, soit une baisse drastique de 4 points par rapport à 1998. Les causes de la déprime de l'économie nationale ont trait essentiellement aux effets de la baisse importante de la production de l'agriculture d'exportation, principalement le cacao (-18,8%) et le café(-48,3%), de la persistance de la chute des cours, du ralentissement de l'investissement notamment public (-30,3%) et de la hausse des cours du pétrole et du dollar.

Cette contraction des investissements publics (qui ont un effet d'entraînement important sur les investissements privés) s'explique par l'absence d'un programme économique et financier avec les bailleurs de fonds en raison de la grave détérioration des finances publiques.

Depuis le 24 décembre, la Côte d'Ivoire est dirigée par un Comité National de Salut Public (CNSP) de neuf membres, qui a rapidement rallié l'adhésion de l'ensemble des forces vives du pays et s'est fixé pour objectifs :

- d'assurer la sécurité des personnes et des biens,
- de restaurer l'autorité de l'État,
- et de créer les conditions nécessaires à l'instauration d'une vraie démocratie, en vue de l'organisation d'élections libres et transparentes qui permettent le retour à une vie constitutionnelle normale.

La détérioration de l'environnement politique et du contexte international ont ainsi pesé sur l'activité économique nationale qui présentait des signes évidents d'essoufflement.

Le secteur agricole qui représente une part importante de la production nationale (près de 25% du PIB), a été affecté par les effets de la sécheresse en 1997 et au début de l'année 1998. Cela s'est traduit par la baisse de la production de caoutchouc, de café, de l'ananas et du palmier à huile. De plus, la chute des cours des matières premières (notamment du cacao, du coton et de l'hévéa), contribue à accentuer les difficultés de l'agriculture ivoirienne d'exportation. Au total l'agriculture de rente subit une baisse importante en 1999 (-12,2% en volume). A l'inverse, **l'offre de produits vivriers** s'est sensiblement améliorée depuis le second semestre 1998, avec le retour à des conditions pluviométriques favorables.

La production minière connaît une évolution positive (+2,3%) en 1999, après une baisse de 6% en 1998. Elle est tirée par une hausse des extractions de gaz, ainsi que par la production de diamant et d'or. Quant à la **production de pétrole**, elle reste orientée à la baisse.

Enfin, l'activité du **secteur primaire** recule de 2,5% en 1999 sous l'effet de la déprime de l'agriculture d'exportation.

L'indice de la production industrielle, avec 2,9% de croissance en volume en 1999, affiche un net ralentissement, après les bons résultats observés en 1997 (+13 %) et 1998 (+11 %), malgré la bonne tenue des sous-secteurs de l'énergie et de l'industrie agro-alimentaire.

Ce ralentissement du **secteur secondaire** est essentiellement dû à l'essoufflement du BTP (+5,1% en 1999 contre +10% en 1998) et à l'effondrement des industries diverses (-5,6% en 1999 contre +12,8% en 1998).

A l'image du reste de l'économie, le **secteur tertiaire** connaît une faible croissance, de l'ordre de +3,3% en 1999 contre +3,9% en 1998 et +8% en 1997.

Compte tenu du ralentissement de la croissance réelle (1,5% pour le PIB) et de l'évolution des prix à la production de l'ensemble de l'économie, le PIB nominal est estimé à 6 831,6 milliards, correspondant à une progression nominale de 1,9%.

Du point de vue **des emplois du PIB**, les investissements contribuent négativement (avec -7,7% d'évolution) en 1999, en raison de la chute brutale des investissements publics malgré la hausse de 6,5% estimée par les investissements privés.

Les exportations des biens et services ont augmenté de près de 12% en 1999, contre 0,1 % en 1998.

Les importations de biens en 1999 stagnent (+0,4% en volume contre 19,3% en 1998 et 21% en 1997). L'excédent de la balance commerciale est de 870,5 milliards en 1999 contre 820 milliards en 1998.

L'amélioration de la situation de l'emploi salarié se poursuit mais à un rythme très modéré, avec 2,4% de croissance à fin septembre 1999 contre une progression de 4,3% sur la même période en 1998.

La poursuite de l'amélioration de l'emploi dans le secteur privé moderne favorise un accroissement des revenus des ménages salariés. A l'inverse, les revenus agricoles sont très fortement affectés par l'incidence défavorable de la chute des cours des matières premières agricoles. Pour les seuls producteurs de café et de cacao, la baisse de leur revenu brut est estimé à 25%.

Malgré la hausse du prix du carburant à la pompe et ses répercussions sur les prix du transport, consécutive à la montée du prix du pétrole sur le marché international, l'inflation reste contenue à 0,7% en 1999 grâce à la forte baisse des prix des produits vivriers.

La situation des finances publiques reste très difficile à cause de la persistance des effets négatifs des chocs externes, du ralentissement de l'activité économique et de la faiblesse des recouvrements de recettes fiscales. Cette baisse est liée à la mise en oeuvre insuffisante des mesures destinées à améliorer les rendements des organismes collecteurs, ainsi qu'à la généralisation du phénomène de fraude et de corruption. Elle est aussi marquée par un service de la dette élevé et par la mobilisation exceptionnellement faible des ressources extérieures en rapport avec l'absence de programme avec le FMI. En outre, la gestion budgétaire en 1999 a été caractérisée par la non maîtrise des dépenses de fonctionnement et par l'accumulation d'arriérés intérieurs.

Au total, les passifs et arriérés intérieurs atteignent 484 milliards, soit environ 7% de PIB.

Enfin, le déficit budgétaire s'est aggravé pour atteindre près de 3% du PIB, soit le double de l'objectif visé.

I.4.2 Le cadrage macro-économique pour 2000

Les perspectives de l'économie ivoirienne en l'an 2000 restent peu favorables en raison de la stabilisation des cours des matières premières à un niveau très bas et de l'essoufflement des déterminants de la croissance que sont les exportations et les investissements. La croissance pour l'an 2000 devrait encore se ralentir et atteindre un niveau nul (0%).

La décision récente prise par l'Union Européenne de permettre l'introduction de matières grasses végétales dans le beurre de cacao se traduira par une réduction importante des exportations ivoiriennes. Parallèlement, en raison du nouvel environnement, il faut s'attendre à une stagnation de l'investissement privé qui traduirait un certain attentisme de la part des opérateurs économiques.

Par secteurs d'activités, malgré le redressement attendu dans le secteur primaire (+4,1%) lié à l'amélioration des prévisions de productions de café/cacao, les secteurs secondaire et tertiaire restent en crise avec des évolutions respectives de -0,8% et -2,2%.

En raison de cette déprime attendue de l'économie nationale qui contraste avec la poursuite de la reprise de la croissance mondiale, l'année 2000 s'inscrit dans un contexte de rigueur budgétaire.

L'élaboration du projet de budget 2000 tient compte de ce contexte et des contraintes qui pèsent sur les finances publiques. Ces contraintes ont trait à l'accumulation d'arriérés intérieurs, de passifs et de DENO liés aux exercices précédents en rapport avec les tensions de trésorerie fréquentes. Le budget 2000 tient également compte des orientations fixées par le Comité National de Salut Public. Ces grandes options définies par le gouvernement de transition ont trait à la volonté de renouer avec la communauté financière internationale, au respect des engagements extérieurs, à l'assainissement des finances publiques qui passe par l'apurement des passifs, arriérés et DENO accumulés, la lutte contre la pauvreté, la valorisation accrue des ressources humaines et la restauration de la crédibilité financière de l'Etat.

I.4.3 La valorisation des ressources humaines et la lutte contre la pauvreté

Si la réalisation d'une croissance soutenue ne suffit pas pour parvenir à une réduction significative de la pauvreté, sans croissance il sera encore plus difficile de la résorber. De ce fait, la politique de croissance axée sur la réduction de la pauvreté mise en oeuvre par le Gouvernement est confortée par les actions de valorisation des ressources humaines à travers :

- l'Éducation et la Formation,
- la santé publique et la planification familiale,
- la promotion de la femme,
- et l'amélioration du cadre de vie.

Au total, la mise en oeuvre de l'ensemble de ces actions s'est déjà traduite par un recul de trois points du taux de pauvreté entre 1995 et 1998. Ces développements devraient contribuer à l'amélioration significative de l'IDH, indice synthétique combinant le niveau d'éducation, l'état de santé de la population (à travers l'espérance de vie à la naissance) et la richesse des ménages (appréhendée par le revenu par tête). Du reste, selon le rapport 1999 du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) sur le développement humain durable, l'IDH pour la Côte d'Ivoire est passé de 0,368 en 1998 à 0,422 en 1999, reflétant l'amélioration du niveau de développement humain.

La section suivante aborde le schéma directeur du pays où les objectifs et secteurs prioritaires du plan de développement économique et social et des politiques sectorielles ont été identifiées.

II - OBJECTIFS ET SECTEURS PRIORITAIRES DU PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL ET DES POLITIQUES SECTORIELLES

II.1. ORIENTATIONS PRIORITAIRES POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE

A l'issue de la hiérarchisation de 32 options stratégiques (Côte d'Ivoire 2025, 1997), cinq (5) orientations ou programmes prioritaires ont été identifiés, permettant d'atteindre la vision partagée par toute la population, à long terme. A l'horizon 2025, l'éléphant aura réuni toutes les conditions d'un développement durable édicté par les cinq programmes prioritaires suivants :

II.1.1 Programme n°1 : Le développement d'un capital humain compétitif par un système éducatif performant favorisant l'esprit d'entreprise et la culture de l'excellence

Ce programme représente le socle sur lequel s'articulent tous les autres programmes prioritaires. La population cible est principalement constituée par les jeunes, l'espoir de la Nation et des générations futures.

Il vise quatre objectifs principaux :

- Inverser la tendance à la dégradation du système éducatif ;
- Développer un système éducatif performant et accessible à tous ;
- Promouvoir l'esprit d'entreprise ;
- Promouvoir une élite.

Le succès de ce programme passe par la réalisation des options stratégiques suivantes :

- 1) L'évaluation des enseignants et la promotion du mérite ;
- 2) La moralisation de l'enseignement ;
- 3) L'organisation d'un système éducatif favorisant l'apprentissage en alternance ;
- 4) Le décloisonnement interne et l'ouverture du système éducatif sur le monde ;
- 5) La promotion d'un système éducatif favorisant l'émergence d'une élite ;
- 6) La mise en œuvre d'un système éducatif accessible à tous et favorisant l'esprit d'entreprise ;
- 7) Le développement d'un enseignement public performant associé à un enseignement privé de qualité ;
- 8) L'utilisation des technologies de télécommunications et des autoroutes multimédia à des fins d'éducation ;
- 9) La régionalisation du système d'enseignement.

L'impact le plus important sur la réalisation de la vision Côte d'Ivoire 2025 provient de la mise en œuvre de ce programme qui exige d'énormes ressources au-dessus des moyens de l'Etat, en tant que seul bailleur de fonds. La contribution du secteur privé, déjà manifeste dans les cycles primaire et secondaire, devra donc s'étendre au cycle supérieur pour faire face à l'engorgement des capacités d'accueil et au sous-équipement chronique des établissements contribuant ainsi à une baisse significative du rendement interne du système éducatif ivoirien.

Ce programme appelle une réforme profonde du système éducatif. Les neuf (9) options stratégiques relatives à l'éducation donneront lieu à une programmation d'opérations à court, moyen et long termes, en fonction des ressources disponibles et de l'acceptabilité des réformes proposées.

II.1.2 Programme n°2 : Promotion d'une bonne gouvernance et d'une démocratie renforcée

Ce programme vise à maintenir un climat de paix et de stabilité politique. Trois décennies de stabilité politique permettront de renforcer l'unité nationale dans la paix et la tolérance. La faiblesse de la capacité de gestion de l'Etat est un obstacle majeur au développement durable que ce programme vise à corriger en agissant sur les populations cibles suivantes : les gouvernants, les responsables des collectivités décentralisées, les responsables de l'administration territoriale, l'administration de la justice, les responsables d'entreprises publiques et parapubliques etc.

Ce programme vise quatre objectifs majeurs :

- Améliorer la capacité de gestion du développement au niveau du secteur public ;
- Promouvoir et renforcer la confiance entre gouvernants et gouvernés ;
- Favoriser la participation du citoyen à tous les niveaux d'activités ;
- Promouvoir une culture démocratique et un Etat de droit.

Dix options stratégiques sont contenues dans ce programme :

1. La simplification et l'allégement des procédures administratives ;
2. Le recentrage du rôle de l'Etat sur les missions essentielles et un appui au secteur privé ;
3. La préservation de la laïcité de l'Etat ;
4. La recherche d'une éthique sociale ;
5. La gestion transparente de la chose publique ;
6. La promotion d'un Etat de droit et l'avènement d'un Etat social ;
7. La réalisation d'une politique macroéconomique saine, conduite par un Etat doté d'une forte capacité de gestion ;
8. La réaffirmation de la souveraineté ;
9. Le renforcement de la décentralisation ;
10. Le développement d'une culture démocratique.

Ce programme est celui qui exige le moins de ressources financières et qui doit privilégier toutes les mesures favorisant le dialogue entre tous les partenaires sociaux du pays. Le rôle d'une presse libre et responsable est essentiel pour favoriser le dialogue dans la mise en oeuvre de ce programme.

II.1.3 Programme n°3 : Promotion d'un secteur privé dynamique et réorientation du rôle de l'Etat

L'Etat ivoirien avait occupé stratégiquement la place du secteur privé au lendemain de l'indépendance, en raison de la faiblesse de l'épargne nationale et des capitaux étrangers. Le passage de ce capitalisme d'Etat au capitalisme de type privé doit se faire

en rétrocédant progressivement la place des entreprises publiques à un secteur privé performant.

Ce troisième programme fait appel aussi bien aux nationaux pouvant se distinguer par leur aptitude à entreprendre qu'aux investisseurs privés étrangers disposant de capacités techniques et financières. C'est pourquoi, la promotion d'un Etat de droit, la simplification et l'allégement de procédures administratives et toutes les mesures visant à renforcer la confiance en la justice et un environnement favorable au secteur privé ont été considérés comme des préalables soulignés dans le deuxième programme.

Ce programme vise trois objectifs :

- Faire du secteur privé l'élément moteur de la croissance ;
- Réorienter le rôle de l'Etat dans ses missions de service public d'appui au secteur privé ;
- Désengager l'Etat en tant qu'opérateur du secteur productif.

Trois options stratégiques sont proposées pour la mise en œuvre de ce programme :

1. L'ouverture de l'économie sur l'extérieur et l'acquisition de technologies modernes avec une forte politique d'exportation ;
2. Un rôle moteur du secteur privé dans une économie libérale ;
3. Des contrats de performance avec les entreprises publiques et parapubliques.

A l'horizon 2025, l'éléphant en marche aura généré un important tissu industriel de PME et de PMI nationales.

II.1.4 Programme n°4 : Elimination de la pauvreté et amélioration de la sécurité globale et du cadre de vie

La pauvreté des ivoiriens aura été sinon vaincue, du moins très fortement atténuée. Si la stratégie s'entend l'art de gagner la guerre contre la pauvreté et le sous-développement, alors celle-ci visera pour cet horizon quatre objectifs majeurs dont la finalité est le bien-être des ivoiriens, à savoir :

- Eliminer la pauvreté ;
- Assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- Assurer la sécurité des biens et des personnes ;
- Promouvoir un environnement et un cadre de vie sains.

Six options stratégiques sont contenues dans ce programme :

1. La promotion d'une sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
2. Le renforcement de la participation de la femme ;
3. La promotion d'une politique sanitaire globale centrée sur la prévention et l'éducation / sensibilisation ;
4. La définition d'une politique de défense globale garantissant la sécurité des personnes et des biens ;
5. La politique de l'emploi fondée sur des techniques à Haute Intensité de Main d'Oeuvre (HIMO) et la recherche d'une articulation efficace formation / emploi ;

6. La définition d'une politique de l'environnement, du cadre de vie et des loisirs.

La mise en œuvre de ce programme exigera des moyens particulièrement importants, tant en ressources humaines que financières. Le taux de croissance démographique très élevé (3,3%) étant difficile à infléchir à moyen terme, seule une croissance économique forte est en mesure d'établir un équilibre entre ressources, emplois et population. La mise en œuvre d'une politique de population visant à réduire ce taux est impérative pour pouvoir assurer un équilibre entre ressources et population. La maîtrise de la croissance démographique reste un défi majeur à relever par l'éléphant en marche. La politique volontariste d'aménagement rural et urbain est un autre facteur clé de succès de ce programme. Elle doit aller de pair avec la responsabilité des acteurs sociaux à tous les niveaux, notamment au niveau des régions, des collectivités décentralisées, de la femme et des familles, des ONG (artisans les mieux indiqués pour promouvoir le bonheur partagé à travers un dialogue social à des échelles humainement maîtrisables).

II.1.5 Programme n°5 : Edification d'un grand pôle de développement régional

La Côte d'Ivoire de l'an 2025, comme pôle régional de développement, a une signification géopolitique indéniable. La souveraineté que la Côte d'Ivoire se sera donnée en réalisant la performance d'émerger comme pays politiquement et économiquement fort satisfait une ambition nationale légitime. Mais cette ambition n'aura été réalisée que dans la solidarité avec tous les pays de la sous-région.

Ce programme vise deux objectifs majeurs :

- renforcer la position de la Côte d'Ivoire dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ;
- renforcer la politique d'intégration sous-régionale.

Il comprend les deux options stratégiques suivantes :

1. une politique de mobilisation de ressources financières intérieures et extérieures et de développement d'une place financière reconnue ;
2. la mise en place d'une politique affirmée d'intégration.

La politique d'intégration visera aussi bien les pôles internes de développement que les autres pôles de développement de la CEDEAO avec lesquels la Côte d'Ivoire se sera donnée des atouts pour composer en synergie.

A partir de cette vision de long terme, il a été défini un plan quinquennal par secteur, que la section suivante présente.

II.2 OBJECTIFS SECTORIELS

La croissance économique repose sur les quatre secteurs principaux (agriculture; mine, énergie et industrie; secteur tertiaire; secteur financier), chacun ayant un rôle particulier

à tenir. Et pour atteindre les objectifs propres à chacun des secteurs, des mesures et réformes doivent être mises en oeuvre, de même que de nombreux investissements doivent être réalisés.

Les réformes iront dans le sens d'une poursuite du désengagement de l'Etat des activités de production, au profit du secteur privé. L'Etat se concentrera sur ses fonctions essentielles, notamment l'éducation, la santé, la sécurité et la promotion du secteur privé. Cette promotion se fera à travers l'amélioration du cadre fiscal et réglementaire, du renforcement de la concurrence et de la compétitivité, de la privatisation et de la concession au secteur privé de travaux d'utilité publique.

Pour assurer un financement adéquat de l'économie, l'Etat aura pour objectif de promouvoir l'épargne intérieure et instaurer les conditions pour un afflux des Investissements Directs Etrangers (IDE).

II.2.1 La base agricole

L'objectif en matière agricole est de rendre le secteur dynamique et performant, afin d'assurer l'autosuffisance alimentaire et les ventes aux industries de transformation, mais également de consolider les niveaux d'exportations traditionnelles et de développer de nouvelles exportations, qu'il s'agisse des produits vivriers (légumes, fruits) ou des plantes ornementales.

Le cadre global des programmes et mesures d'ajustement dans ce secteur s'articule autour des points suivants :

- Modernisation du secteur agricole,
- Extension et diversification des productions,
- Meilleure gestion des ressources naturelles,
- Meilleure adaptabilité aux changements internes et externes,
- Amélioration de l'écoulement des marchandises.

Pour chacun des sous secteurs du secteur agricole, des objectifs et stratégies spécifiques ont été recensés mettant notamment l'accent sur les niveaux d'investissements requis. Afin d'atteindre ces niveaux d'investissements, des réformes globales devront être mises en oeuvre, avec pour principal souci, la promotion du secteur privé.

II.2.2 La base minière, énergétique et industrielle

Le développement accéléré de ce secteur sera à la base de la croissance économique, et permettra d'atteindre les grands objectifs que s'est fixés la Côte d'Ivoire, à savoir :

- devenir progressivement un nouveau pays industrialisé;
- devenir producteur et exportateur de produits miniers, énergétiques et industriels ;
- accroître sensiblement la part des produits manufacturés dans les exportations.

Pour atteindre ces objectifs, la stratégie reposera principalement sur les deux grands axes que sont :

- la promotion des investissements privés,
- et le renforcement de la compétitivité.

II.2.3 Le secteur tertiaire

Le secteur tertiaire constitue l'un des axes importants de la politique de développement de la Côte d'Ivoire. Il doit soutenir la dynamique du secteur privé dans son processus d'expansion. Le secteur tertiaire devra continuer de constituer un secteur moteur de la croissance et non un secteur entraîné accompagnant le développement agricole et industriel. De ce fait, il doit faire l'objet de mesures spécifiques, tendant à le rendre plus performant et à renforcer sa participation au développement économique.

II.2.3.1 Télécommunications

L'objectif de la Côte d'Ivoire est d'être, en Afrique parmi, les pays "phare" en matière de télécommunications et de multimédia. Il s'agit à la fois de renforcer les services déjà existants et d'intégrer les nouvelles technologies.

Le téléphone fixe :

Le réseau de télécommunications en Côte d'Ivoire se caractérise par la faiblesse de la densité téléphonique, par des disparités importantes entre d'une part, Abidjan et l'intérieur, et d'autre part, entre les zones urbaines et les zones rurales.

Or le renforcement de la coopération commerciale et la dynamisation des investissements commandent de disposer d'un système de télécommunication performant.

En vue de consolider les acquis, la CITELCOM a été privatisée et le secteur de la téléphonie cellulaire a été libéralisé.

Les efforts dans ce domaine devront être poursuivis. De ce fait, la Côte d'Ivoire doit accroître le taux de pénétration ou densité téléphonique qui représente le nombre de téléphones pour 100 habitants d'environ 2,5% en 2001-2002 à 10% en 2005 (en 1995, le taux était de 0,82%). Ce renforcement de la couverture nationale se fera par la création de nombreuses lignes, environ 410.000 en 2001-2002 et 610.000 en 2005 (pour 240.000 lignes actuellement).

Au niveau de l'intérieur (hors Abidjan), ce ratio devra atteindre deux téléphones pour 100 habitants en 2005 contre environ 1 téléphone pour 100 habitants en 2001-2002. Le taux en 1995 n'est que de 0,26%.

Dans les zones rurales, la densité téléphonique passera de 0, 1 % en 1995 à environ 0,7% en 2000 et à 1,5% en 2005. Tous les chefs lieux de Sous-Préfecture devront être équipés en téléphones.

Par sa capacité à simplifier le système de communication, le téléphone se présente comme un bien nécessaire et non de luxe. De ce fait, il devra faire l'objet d'une plus grande vulgarisation. Ainsi l'amélioration de la qualité du service se présente comme un objectif essentiel.

Dans ce sens, le taux de demandes satisfaites sera accru afin de le porter à 70% en 2005, pour environ 40% en 2001-2002, et le délai moyen de raccordement devra être significativement réduit.

Enfin, le projet d'acquisition d'une station terrienne tournée en direction de l'Asie, en termes de liaison directe, renforcera la fluidité du trafic dans cette direction. Jusqu'à ce jour, l'ensemble des communications vers l'Asie subissent un double bond du fait d'un transit technique par l'Europe, induisant des désagréments tels que l'écho et l'impossibilité d'établir des liaisons numériques à haute vitesse. En ce qui concerne la performance du réseau, l'amélioration du système téléphonique sera poursuivie et de nouvelles technologies seront mises en place afin de satisfaire à cette exigence.

Le téléphone mobile :

Depuis la désactivation du radiotéléphone de type Motorola ainsi que celle de la radiotéléphonie maritime et côtière, le téléphone mobile s'identifie en Côte d'Ivoire au cellulaire GSM. Son explosion, ces trois dernières années, a dépassé toutes les prévisions. Avec le nouveau dynamisme qui s'annonce sur ce marché, il est certain que la téléphonie cellulaire servira de locomotive pour tirer le développement du téléphone et l'amener à une densité plus importante.

Les nouvelles technologies :

La Côte d'Ivoire est un pays moderne et ouvert aux dernières avancées technologiques, afin de les adapter à son environnement et d'en tirer le meilleur profit. Le développement des autres services de télécommunication, en particulier ceux à forte valeur ajoutée tels que l'Internet demeurent une priorité.

La Côte d'Ivoire se doit d'offrir les meilleurs services dans ce domaine, pour assurer les liaisons entre le continent africain et les autres continents. En outre, l'intégration des développements les plus récents et la vulgarisation de ces outils, auprès de l'administration et du secteur privé, auront des répercussions positives sur le plan national et international.

La mise en place du CNAI devrait permettre d'accélérer le processus de développement. Il s'agit de définir un cadre réglementaire adapté et promoteur, en s'inspirant notamment de certaines expériences réussies dans le monde. Par ailleurs, le secteur étant libéralisé, son développement, sur les bases d'une concurrence saine, paraît d'ores et déjà assuré.

Enfin, le développement du secteur des télécommunications aura des effets induits sur le secteur industriel, notamment à travers la fabrication de biens et matériels de télécommunication (câbles, appareils). Il s'agit ici d'encourager la création d'unités industrielles approvisionnant le secteur des télécommunications, et d'unités susceptibles d'en assurer la maintenance.

II.2.3.2 Transport

Le ralentissement sensible de l'économie enregistré au cours des années 1980 et au début des années 1990 a profondément affecté les performances du secteur des transports. Mais, la reprise économique amorcée depuis 1994 a permis au secteur des transports d'observer une reprise de ces performances.

Pour soutenir cette reprise, les objectifs du Gouvernement tels que précisés au PAS des Transports sont:

- d'accroître la performance de ce secteur en vue d'une amélioration de la compétitivité de l'économie ;
- d'intégrer de manière accrue les régions défavorisées ;
- de soutenir l'accroissement des échanges avec la sous-région, favorisant ainsi l'intégration économique.

Les stratégies à mettre en oeuvre s'articuleront autour de la restructuration du secteur, du renforcement des infrastructures existantes et de l'amélioration de la sécurité routière pour permettre à l'activité des transports de soutenir de manière efficace les objectifs de croissance fixés pour les secteurs productifs de l'économie.

II.2.3.3 Tourisme

Le secteur du tourisme constitue l'un des axes importants de la politique de développement de la Côte d'Ivoire. Cependant, le flux touristique ivoirien reste assez modeste. Il se situe à 274.074 en 1997 et 236.912 en 1996 contre 188.000 en 1993.

La Côte d'Ivoire ambitionne de devenir une destination de premier choix, et son objectif principal est de passer d'un flux de 500.000 touristes en l'an 2000 à plus de 1.000.000 de touristes en 2005. Cet accroissement du flux touristique nécessite l'augmentation des capacités d'accueil et la promotion d'un tourisme de masse.

De ce fait, le nombre de chambres devra passer de 9.000 à l'an 2000 dont 7.000 chambres d'hôtel et 2.000 chambres de villages de vacances à 43.000 en 2005 dont 28.000 chambres d'hôtels et 15.000 chambres de villages de vacances.

II.2.4 Le Secteur Financier

Les institutions financières jouent un rôle moteur dans le développement d'un pays. C'est par leur intermédiaire que se réalisent les échanges monétaires, le financement des activités, la mobilisation de l'épargne ainsi que la couverture des risques contre lesquels les agents économiques veulent se prémunir.

Au sein de l'UEMOA, le secteur financier de la Côte d'Ivoire apparaît relativement dense et diversifié avec l'existence de quatre grandes composantes qui sont :

- le système bancaire ;
- le secteur des assurances et de la prévoyance sociale ;
- le marché financier ;
- les Systèmes de Financement Décentralisés (SFD) comportant notamment les institutions mutualistes d'épargne et de crédit.

Le développement du secteur financier constituera donc, dans les années à venir, l'un des objectifs principaux de la politique économique.

En effet, la croissance économique qui reposera principalement sur le développement de l'investissement privé, nécessitera de ce fait, un système financier diversifié, dans un

contexte de raréfaction progressive de l'aide publique extérieure et de promotion accrue de l'investissement privé.

Dans ce cadre, l'offre aux investisseurs tant nationaux qu'étrangers d'un système financier moderne, dynamique, adapté aux besoins des demandeurs de services financiers devient une impérieuse nécessité.

Aussi, l'objectif pour la période 2000-2005 sera-t-il double ;

Il s'agira :

- au niveau sous-régional, de poursuivre l'érection d'Abidjan en un véritable pôle financier;
- et au niveau interne, d'assurer le renforcement du tissu financier et d'accroître ainsi de manière substantielle le taux d'épargne intérieure.

II.2.5 La base des exportations

L'étroitesse du marché local impose la conquête des marchés extérieurs et les besoins en devises nécessitent une plus grande intégration dans les échanges mondiaux. Les actions et initiatives en faveur de l'amélioration de la compétitivité ivoirienne seront renforcées et complétées (prix compétitifs, normes de qualité, etc.) de même, les politiques d'ouverture sur l'extérieur et de promotion des exportations (assurance-export, APEXCI, etc.) seront accélérées.

La hausse globale de la production permettra d'accroître le surplus exportable. Ainsi, pour chacun des secteurs, des stratégies ont été définies, en vue de renforcer leur capacité de production.

L'objectif est d'accroître sensiblement les parts de marché de la Côte d'Ivoire, avec un taux de croissance en volume des exportations d'environ 15% par an.

Par ailleurs, la diversification des exportations par la mise sur le marché international de produits non traditionnels, permettra de renforcer l'impact des exportations sur la croissance économique. Un effort particulier sera fait en faveur des exportations de produits manufacturés. Leur part dans les exportations totales passera de 51% en 1996 à 60% en l'an 2000 et 80% en 2005.

La section suivante présente l'état des lieux et l'environnement des NTIC en Côte d'Ivoire.

III - ETAT DES LIEUX ET ENVIRONNEMENT DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

III.1 LES TELECOMMUNICATIONS

III.1.1 Le Cadre Juridique

La loi 95-526 de juillet 1995 instaurant un nouveau code des télécommunications a institué :

- L'Agence des Télécommunications de Côte d'Ivoire (ATCI) qui assure la régulation (application des textes réglementaires du secteur) et
- Le Conseil des Télécommunications de Côte d'Ivoire (CTCI) qui agit en première instance en cas de litige.

Le nouveau cadre juridique des télécommunications prévoit trois régimes juridiques selon la nature de l'activité, à savoir :

- Le régime de droits exclusifs ou de concession ;
- Le régime de concurrence réglementée ou d'autorisation ;
- Le régime de la libre concurrence.

III.1.2 La Présentation

Suite à la mise en œuvre du programme de réforme structurelle qui introduisit le code des télécommunications en 1995, l'infrastructure des télécommunications en Côte d'Ivoire, en 1999, peut être décrite de la manière suivante :

a) Service téléphonique :

Le taux de numérisation est de 100% en commutation et de l'ordre de 94% en transmission.

L'état des liaisons en transmission, s'établit comme suit :

- liaisons par faisceaux hertziens numériques : 3 715 km;
- liaisons par fibre optique : 1 597 km;
- liaisons par faisceaux hertziens analogiques : 280 km;
- autres liaisons : 71,18 km.

A la date du 31 décembre 1999, le parc de lignes principales s'élevait à 219 283 abonnés, contre 171 001 au 31 décembre 1998.

Le tableau suivant donne les informations sur les abonnés (CIT et cellulaire) et le taux de pénétration, de 1997 à mai 2000 :

Tableau N°2 : Données sur les abonnés

ANNEE	ABONNES CELLULAIRE	ABONNES CIT	POPULATION	TAUX DE PENETRATION EN %
1997	36 005	142 322	15 292 000	1,17
1998	91 212	171 001	15 854 000	1,65
1999	257 134	219 283	16 377 182	2,91
2000(MAI)	322 500	240 000	16 917 629	3,32

b) Service télex : Le nombre d'abonnés est passé de 837 en décembre 1998 à 755 au 31 décembre 1999, soit une baisse de 9,8%. Ce nombre décroît depuis des années.

c) Réseau Numérique à Intégration de Service (RNIS) : Outre les deux services cités ci-dessus, Côte d'Ivoire Télécom offre depuis mai 1999 un nouveau service, le RNIS dont le nom commercial est IRIS. Ce nouveau service compte 204 abonnés au 31 décembre 1999.

d) Réseaux cellulaires :

A fin mai 2000, l'ensemble des trois opérateurs cellulaires (COMSTAR, Société Ivoirienne de Mobiles (SIM) et LOTENY TELECOM) totalisent 322 500 abonnés avec donc un taux de pénétration de 1,9 téléphone mobile pour 100 habitants.

Concernant la couverture, de grands efforts sont faits par les opérateurs pour couvrir Abidjan et ses banlieues et certaines villes de l'intérieur du pays. Les zones couvertes représentent 90 sites pour 182 stations de base chez SIM et 86 sites pour 216 stations de base chez LOTENY TELECOM. COMSTAR n'a que quatre (4) sites basés tous à Abidjan.

e) Réseaux VSAT : Les réseaux VSAT sont utilisés à titre privé par des détenteurs d'autorisation dont certains peuvent s'ouvrir au public.

f) Réseaux à ressources partagées (trunking) : Un seul opérateur est titulaire d'une autorisation et exerce dans ce domaine ; c'est la société LIFT TEL du groupe CFAO.

g) Réseaux de radio recherche / radiomessagerie (paging) : Un seul opérateur offre ce service qui est en régression du fait de l'avènement de la téléphonie cellulaire.

h) Service de revente (Publiphonie) : Plusieurs opérateurs se partagent ce marché dont les principaux sont COTE D'IVOIRE TELECOM et PUBLICOM. A fin décembre 1999 environ 1 437 cabines publiques sont déployées.

i) Autres services de revente :

Ce sont les reventes de trafic et de serveurs vocaux. Quatre sociétés ont des autorisations mais ne sont pas encore opérationnelles : il s'agit de AFRIPA TELECOM et INNOVATEL SA pour les services de reventes de trafic et pour les serveurs vocaux, de PUBLICOM et WASSI TECHNOLOGIE.

III.2 INFORMATIQUE ET INTERNET

L'inauguration du nœud national Internet, souligne la nécessaire complémentarité et la convergence entre le développement de l'informatique et la construction d'un réseau moderne de télécommunications fiable, numérisé avec des voies à haut débit et accessible au plus grand nombre.

La Côte d'Ivoire est connectée à Internet depuis 1996 par le nœud Leyland. Aujourd'hui cette liaison est à 256 Kbps vers les USA via MCI. Une liaison à 1 MLBPS vers la France par France Télécom et une liaison à 256 Kbps vers le Canada par Téléglobe. Il existe cinq fournisseurs d'accès Internet (ISP), à savoir, AFRICA ONLINE, GLOBE ACCESS, COMAFRIQUE (Comète), AFNET et COTE D'IVOIRE TELECOM (Aviso). Les noms de domaines « .ci » ont été enregistrés par le Network Information Center (NIC) Côte d'Ivoire. Tous ces opérateurs réunis ont environ 6 000 abonnés à fin décembre 1999.

Un réseau privé de l'administration offrant des débits allant de 2 à 34 Mbps et permettant l'opérationnalisation de l'Internet et de l'Intranet sera opérationnel au cours de l'année 2000.

Les recommandations du CNAI orientées vers une promotion sans précédent de l'Internet, vers l'irruption massive de l'administration sur la toile, vers la mise en place d'une politique fiscale adéquate pour le secteur des NTIC ainsi que vers la création d'un fonds de développement des info routes, seront autant d'atouts pour le développement de ce secteur.

III.3 MEDIA DE COMMUNICATION

III.3.1 Le Cadre réglementaire

En Côte d'Ivoire, l'information est réglementée par une institution : le Conseil National de la Communication audiovisuelle (CNCA).

Le CNCA, dans le cadre de ses missions et attributions, veille à la sauvegarde des principes fondamentaux tels que :

- La garantie de l'exercice régulier du métier de l'information ;
- Le respect de la législation en vigueur et de la déontologie en matière d'information ;
- Le respect des principes régissant la publicité dans les médias.

III.3.2 La télévision

Le paysage télévisuel se compose principalement de deux chaînes de télévision étatiques, Radio Télévision Ivoirienne (RTI) première chaîne et RTI deuxième chaîne, toutes deux basées à Abidjan.

A ces deux chaînes, il faut ajouter les chaînes par satellite telles que TV5, Canal horizons, Canal France International (CFI) etc....

Le taux de couverture du territoire par la télévision nationale (première chaîne) est de l'ordre de 80 %.

III.3.3 La radio

Le paysage radiophonique ivoirien comprend une vingtaine de stations de radiodiffusion dont une station nationale et le reste privé. A cette vingtaine de radios, il faut ajouter trois radios internationales en FM (RFI, BBC et Africa N°1) et l'installation progressive de radios rurales.

III.3.4 La presse écrite

La presse écrite en Côte d'Ivoire compte une soixantaine de journaux subdivisés en quotidiens et hebdomadaires. A ceux-ci, il convient d'ajouter l'existence de mensuels, bimestriels, trimestriels etc...

III.3.5 Autres

A tous ces supports de communication, il faut ajouter les formes traditionnelles de communication (griot, tam-tam) et le rôle joué par les ONG travaillant en milieu rural et constituant également des vecteurs de communication de masse.

III.4 LES AUTRES MOYENS DE COMMUNICATION

A côté de ces moyens de communication, nous pouvons ajouter :

➤ Les transports routiers

Le réseau ivoirien est l'un des plus développés de l'Afrique de l'Ouest. En 1995, la Côte d'Ivoire avait 5 600 km de routes bitumées. L'objectif de la Côte d'Ivoire est d'atteindre 11 000 km en 2010.

➤ Les transports ferroviaires

La voie ferrée parcourt une distance de 1 156 km en territoire ivoirien et 518 km au Burkina-Faso. Elle relie Abidjan à Ouagadougou.

➤ Le transport maritime

De par l'importance de la façade maritime, les transports maritimes jouent un rôle capital dans l'économie ivoirienne étant donné qu'environ 90 % des échanges commerciaux de la Côte d'Ivoire passent par la mer. Il existe actuellement deux ports en eau profonde : Abidjan et San-Pédro.

➤ Les transports aériens

La plupart des compagnies aériennes sont autorisées à desservir la Côte d'Ivoire. Ainsi, ont été autorisés les vols charter, encourageant ainsi le tourisme. La Côte d'Ivoire possède 3 aéroports internationaux (Abidjan, Bouaké et Yamoussoukro), 14 aéroports régionaux et 27 aérodromes.

Après cette exposition de l'état des lieux des NTIC en Côte d'Ivoire, la section suivante traitera des besoins et attentes des acteurs en rapport avec les NTIC.

IV - BESOINS ET ATTENTES DES PRINCIPAUX ACTEURS NATIONAUX EN RAPPORT AVEC LES NTIC

IV.1 NECESSITE DE MAITRISE DES NTIC

Dans le contexte de la chute continue des prix des matières premières d'exportation, les industries de l'information et de la communication constituent une option stratégique de croissance durable pour la Côte d'Ivoire, tout en fournissant les moyens de modernisation des secteurs traditionnels.

La révolution de l'information apparaît comme une chance, pour la Côte d'Ivoire, de rattraper son retard en matière de développement et de réduire le "fossé digital" grandissant entre les pays développés et les pays sous-développés.

L'économie de l'information est porteuse de multiples promesses dans la mesure où chacun des domaines de la mondialisation s'appuie sur les applications du commerce électronique.

La Côte d'Ivoire doit investir dans le développement des NTIC afin de ne pas être exclue de l'économie globale de l'information, étant donné que la création des richesses dépendra de ces technologies.

Par ailleurs, les réseaux de communication permettent aux entreprises de localiser une partie de leurs activités de production dans différents pays tout en maîtrisant l'ensemble du processus industriel. Tous les moyens de production et de distribution peuvent être mis en action et suivis simultanément dans des continents différents grâce aux NTIC.

IV.2 IMPERATIFS DE PRODUCTION DANS LE DOMAINE DES NTIC

Ces nouvelles orientations doivent permettre à la Côte d'Ivoire de contribuer dans la production et l'exportation de biens et services NTIC à travers le monde.

Les besoins d'échange d'information et de communication basés sur les NTIC existent dans tous les secteurs de développement et pour tous les acteurs principaux (public, privé et société civile en général), et ce, en zones rurales comme urbaines.

En général, les besoins exprimés par les différents acteurs et structures sont multiples et divers, et peuvent être classés selon les rubriques suivantes :

- la disponibilité, au moindre coût, des équipements informatiques (ordinateurs, périphériques, pièces de rechange) et de communication ;
- la disponibilité au moindre coût et la fiabilité du réseau des télécommunications et en particulier du téléphone fixe en zones urbaine et rurale ;
- l'accès à l'Internet, au moindre coût, pour le plus grand nombre, dans les villes comme les zones rurales, afin de diffuser le savoir et consolider l'approche participative au développement ;

- l'accès à diverses sources d'informations endogènes (informations de l'Etat destinées aux citoyens et entreprises, informations des entreprises, contenus culturels et scientifiques) et aux services (commerce électronique) ;
- l'accès très rapide, fiable et au moindre coût, à Internet pour les centres d'enseignement (télé-éducation) et les hôpitaux (télé-médecine) ;
- le développement des capacités humaines dans toutes les couches de la populations, soutenu par les NTIC ;
- la communication au moindre coût entre les services décentralisés, dans les zones reculées et les centres de référence souvent localisés dans les zones urbaines ;
- l'utilisation des NTIC pour soutenir le développement des zones rurales en fournissant des informations aux paysans et en leur permettant d'offrir leurs produits sur Internet au marché global ;
- la promotion de la culture nationale (langues, contes, musiques, art, médecine traditionnelle) ;
- la création de la confiance des décideurs du secteur privé, véritables créateurs de l'économie de l'information, par rapport à l'utilisation des NTIC ;
- la diffusion et la circulation de l'information administrative sous forme électronique ;
- L'existence d'un cadre juridique et réglementaire incitant les acteurs à s'engager et à investir, et permettant l'utilisation des NTIC et la conduite des opérations du commerce électronique.

Au total, les acteurs reconnaissent l'utilité des NTIC et les changements positifs qu'ils apportent et pourraient apporter dans leurs activités. Ils notent cependant que des facteurs tels que le coût élevé du matériel informatique et des télécommunications, l'absence d'une culture de partage de l'information et l'insuffisance de la formation, constituent les obstacles à une utilisation significative de ces technologies.

Face à ces besoins et obstacles, les différents acteurs suggèrent un meilleur engagement des pouvoirs publics à travers les actions suivantes :

- l'élaboration par les pouvoirs publics, avec la participation de tous les acteurs concernés, d'une politique nationale en matière de NTIC devant servir de cadre pour toutes les interventions dans le domaine ;
- l'adoption de mesures réglementaires et fiscales incitatives (détaxes douanières, subventions diverses), en incorporant les technologies de sécurisation des infrastructures et des transactions électroniques ;
- l'extension du réseau de télécommunications sur tout le pays, pour couvrir notamment les régions déshéritées ;
- la disponibilité de points d'accès publics (Télé-centres, Centres Internet) sur le territoire national ;
- la création d'une structure nationale de gestion de la politique des communications électroniques ;
- la création d'institutions spécialisées de formation en NTIC. L'accent sur la formation des jeunes, des personnels de l'Etat et des femmes pour le développement de la nouvelle société ;
- l'accès à un coût faible, en utilisant des solutions communautaires (télé-centres) ou les solutions de numéros verts ;

- la sensibilisation des ONG et des populations rurales à l'utilisation des NTIC et aux enjeux de l'économie de l'information, comme préalable ;
- la production de contenus endogènes compréhensibles par la population (en français et en langues nationales) ;
- Création d'une connection vers le backbone Internet international (USA, Europe), à très haut débit.

La section suivante traitera des objectifs stratégiques et des secteurs prioritaires d'application.

V - OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PLAN DE DEVELOPPEMENT NICI ET SECTEURS PRIORITAIRES D'APPLICATION

V.1 OBJECTIFS STRATEGIQUES

V.1.1 La Vision

Une Côte d'Ivoire avec un développement économique, social et culturel s'appuyant sur et tiré par les NTIC. qui :

- d'une part, soutiennent les secteurs clés de l'économie et de la société et améliorent l'action des services publics par la pratique d'une bonne gouvernance ;
- et d'autre part, permettent de développer une industrie compétitive de produits et services NTIC contribuant à la croissance et la création d'emplois et assurant au pays sa position de leadership régional.

V.1.2 Les Objectifs stratégiques

Ils sont identiques à ceux définis ci-dessus et se formulent comme suit :

- Familiariser la société ivoirienne aux technologies de l'information et de la communication ;
- Mettre en place les mesures promotionnelles, les programmes d'incitation permettant de développer les NTIC ;
- Développer les capacités en NTIC et transformer le système éducatif au moyen des NTIC ;
- Généraliser l'accès aux infrastructures d'information et à l'Internet en particulier dans les villes, les zones rurales, les zones défavorisées, en somme, « accès pour tous et tous accessibles » ;
- Développer une infrastructure haut débit nationale et les applications d'information et de communication s'appuyant sur les technologies de l'Internet ainsi que l'interconnexion aux infrastructures globales ;
- Améliorer les services publics grâce aux NTIC en dématérialisant les processus d'échanges de l'Administration avec les administrés ;
- Fournir le contenu national en information ;
- Définir les normes, règles et bonnes pratiques pour l'exploitation et l'utilisation des NTIC ;
- Définir le cadre légal et réglementaire adaptés aux NTIC et à la conduite du commerce électronique ;
- Sécuriser les infrastructures d'information et de communication ;
- Soutenir le processus démocratique par l'utilisation des NTIC.

V.1.3 La Politique des NTIC

La Côte d'Ivoire devrait mettre en œuvre une politique visant à la fois l'utilisation et la production des NTIC et plus spécifiquement :

- L'utilisation des NTIC pour améliorer les services des pouvoirs publics aux citoyens et aux entreprises;
- L'utilisation des NTIC par les entreprises et les organisations de la société civile dans l'accomplissement de leurs tâches ;
- L'utilisation des NTIC pour appuyer le développement d'une industrie nouvelle de produits et services en la matière.

La politique des NTIC devrait donc être intégrée dans le programme général de développement socio-économique défini dans le cadre de la Vision Côte d'Ivoire 2025.

V.1.4 Facteurs clés de succès

Les principaux facteurs clés de succès (ressources et compétences) ont été identifiés et sont pris en compte dans la stratégie de mise en œuvre de l'infrastructure nationale. Il s'agit de :

- la compréhension des besoins et la prise de conscience des enjeux de la société de l'information ;
- l'accès aux câbles sous-marins de fibre optique ;
- le soutien et l'implication des plus hautes autorités de l'Etat ;
- le rôle modèle de l'Etat et la participation active du secteur privé et de la société civile ;
- la disponibilité de ressources financières et de capacités humaines ;
- l'implication des femmes, des jeunes et de la diaspora ;
- l'existence d'une infrastructure des télécommunications numérique, performante, largement distribuée et à faible coût d'accès ;
- l'existence de partenariats stratégiques financiers et technologiques avec les leaders mondiaux du secteur ;
- la sécurisation des infrastructures et des échanges de l'information et de la communication ;
- l'existence d'un environnement institutionnel juridique, réglementaire et fiscal stable et favorable aux NTIC.

La stratégie de développement des NTIC porte sur des secteurs prioritaires d'application. A chaque secteur est rattaché un ensemble de projets.

V.2 LES SECTEURS PRIORITAIRES D'APPLICATION

Les programmes prioritaires identifiés pour atteindre ces objectifs s'inscrivent dans le cadre d'une politique d'orientation centrée sur les neuf (9) domaines d'intervention suivants :

1. Agriculture et ressources naturelles ;
2. Culture ;
3. Education / Formation / Recherche ;
4. Bonne gouvernance ;
5. Secteur privé ;

6. Santé ;
7. Femme ;
8. Tourisme ;
9. Média.

V.2.1 Secteur 1 : Agriculture et ressources naturelles

La prédominance du secteur agricole dans l'économie ivoirienne impose l'utilisation intensive des NTIC pour soutenir et moderniser l'agriculture.

Il s'agit de mettre à la disposition des décideurs et des agriculteurs une offre d'information nécessaire à la prise de décision en matière de gestion agricole et de ressources naturelles.

V.2.2 Secteur 2 : Culture

Les NTIC permettront de préserver et de promouvoir la culture nationale et d'encourager le développement d'une culture de l'échange et du partage dans le domaine de l'information.

Il s'agit de promouvoir l'émergence d'industries culturelles et touristiques, en œuvrant pour la production et la mise à jour de contenus dans divers domaines (patrimoine culturel et touristique, langues nationales, presse, édition, livre, audiovisuel, radio, télévision, etc.) ainsi que leur diffusion sur le marché national et mondial à travers des supports multimédias

Dans le cadre d'une promotion de la culture ivoirienne à l'extérieur, il est apparu nécessaire de créer une base de données sur les œuvres culturelles, les infrastructures de réception, les manifestations culturelles et sur les artistes.

V.2.3 Secteur 3 : Education / Formation / Recherche

Le développement rapide des NTIC demande la mise en valeur de ressources humaines et de développer les capacités suffisantes pour concevoir, installer, maintenir et utiliser les nouvelles infrastructures et applications des NTIC.

Dans le but de soutenir la promotion des NTIC et nourrir le processus de développement, les écoles, les universités et les centres de recherche restent les lieux de prédilection de la culture informatique. C'est ce qui justifie le choix du présent secteur comme prioritaire. Il faut aussi notifier que le système éducatif ne dispose pas d'équipements appropriés pour suivre le mouvement de l'informatisation accélérée et de l'utilisation massive des NTIC dans la société moderne ; L'une des raisons essentielles de cet état de fait incombe au coût élevé du matériel informatique, qui est en partie dû aux taxes d'importation trop onéreuses.

Par ailleurs, l'interconnexion des différents services au sein d'un ministère permettrait l'organisation et l'automatisation des procédures de gestion. En particulier la maîtrise des coûts et des différents paramètres liés à la gestion scolaire pourrait être facilitée.

V.2.4 Secteur 4 : Bonne gouvernance

Plus que jamais, l'Etat a un rôle important dans la vision des politiques et des grandes orientations stratégiques de développement des infrastructures des NTIC. Il doit en particulier, avec le concours du secteur privé, créer la confiance, créer les infrastructures, sensibiliser, développer les applications, les services et les capacités humaines et définir le cadre légal et réglementaire permettant à tous de participer au progrès impulsé par les NTIC.

L'Etat doit utiliser les NTIC pour l'instauration d'un environnement juridique, réglementaire et institutionnel propre à promouvoir une meilleure gestion des affaires publiques, et le développement des activités économique social, politique, environnemental, culturel, technique dans un esprit de transparence et de civisme caractérisant la bonne gouvernance.

La nécessité de disposer d'un organe ou d'un processus rendant disponible les informations gouvernementales, l'existence des infrastructures supportant ce processus et la disponibilité des compétences techniques en la matière justifient amplement la réalisation et la mise en exploitation de ce secteur

V.2.5 Secteur 5 : Privé

Le secteur privé a un rôle décisif à jouer dans le développement et le financement des infrastructures nationales d'information et de communication.

La clé du succès réside dans la collaboration entre pouvoirs publics et secteur privé, en matière d'utilisation efficace des technologies de l'information et de la communication.

Il s'agit de mettre en place un réseau de communication offrant aux opérateurs économiques et entrepreneurs, PME/PMI (Ivoirien de l'intérieur et de l'extérieur), tous secteurs confondus, l'accès rapide et peu coûteux à toute information sur les opportunités d'affaires, les potentialités économiques et les données de base relatives à la réglementation nationale et communautaire (fiscalité, douane, investissements, manuels de procédures etc.). Il s'agit, par ailleurs, de permettre la conduite des transactions du commerce électronique sécurisées inter-entreprises et entreprises-consommateur final.

Le Commerce électronique que nous considérons ici va bien au delà des échanges marchands électroniques. Il s'agit de l'ensemble des transactions électroniques dématérialisées menées sur le réseau public et ouvert qu'est l'Internet qui constitue aujourd'hui l'autoroute de l'information « de facto » qui vont de la fourniture d'informations numérisées, la prise de commandes et le paiement en ligne, pour certains produits et services « numériques », la livraison en ligne et même le support clientèle et la maintenance des systèmes d'information. C'est toute la chaîne de valeur qui est repensée en s'appuyant sur les technologies et ressources de l'Internet qui constitue le média d'information et de communication.

Le Commerce électronique basé sur l'Internet est de plus en plus considéré comme le « moteur de l'économie globale » du début du 21ème siècle et ce dans le contexte de la Société d'Information.

Les enjeux sont stratégiques et leurs effets significatifs et durables. Nous sommes à l'aube de nouveaux modèles de société caractérisés par la dématérialisation et la globalisation des processus d'échanges, la contraction des cycles économiques, la disparition ou la réduction des barrières et contraintes traditionnelles telles les frontières géographiques.

Il est facile d'identifier les avantages pour les PME d'une adaptation aux pratiques du Commerce Electronique. Il s'agit de la possibilité d'atteindre de nouveaux clients et marchés, nationaux et internationaux qui est considérablement accrue. La réduction de coûts, la réduction du temps de réponse et l'amélioration du service à la clientèle entraînent de meilleures relations d'affaires. En outre, le Commerce Electronique permet un contact rapide et en profondeur grâce à l'interactivité des sites Web avec les clients et les fournisseurs.

Le Plan se concentrera essentiellement sur les aspects d'infrastructure (téléphonie, transfert de données, réseaux d'ordinateurs), l'accès, le cadre juridique (signature, contrat électronique, droits d'auteurs, protection des noms et des marques, protection des libertés individuelles), les applications génériques (autorité de certification et de services de paiements électroniques) et spécifiques ainsi que les actions de promotion, de sensibilisation et de formation initiées par l'Etat et les associations professionnelles. L'Etat a un rôle important à jouer dans le développement du Commerce électronique et ce, en tant qu'acteur, régulateur et promoteur.

Les consommateurs (ménages) et acheteurs (administrations et entreprises) ainsi que les fournisseurs de services de Commerce Electronique (administrations et entreprises) et les centres de formation ont besoin d'accès Internet fiables, rapides et peu coûteux.

L'expérience des pays plus avancés montre que l'existence de l'infrastructure, du cadre juridique et des compétences techniques ne suffisent pas pour développer rapidement le Commerce Electronique. Les aspects humains et culturels (confiance, sensibilisation, mobilisation, encouragement) sont les freins majeurs qu'il convient de prendre en compte le plus tôt possible. Ceci est d'autant plus vrai pour la Côte d'Ivoire étant donné la multiplicité des défis qui doivent être relevés.

Le cadre juridique et réglementaire adapté est un pré-requis pour la conduite du Commerce Electronique car il crée un contexte de «certitude juridique», environnement légal et réglementaire stable et prévisible nécessaire. Ceci est d'autant plus vrai si l'on considère la multitude des législations nationales applicables pouvant intervenir lors des transactions électroniques internationales.

V.2.6 Secteur 6 : Santé

Il s'agit de généraliser l'utilisation des NTIC en vue de renforcer le système d'information pour la gestion du secteur de la santé et favoriser les échanges professionnels au sein du personnel de santé. Il sera ainsi possible d'améliorer la qualité des services offerts aux populations, notamment la pratique de la télé médecine comme application des NTIC.

V.2.7 Secteur 7 : Femme

A l'ère de l'info route, il est nécessaire de former les femmes dans le domaine des NTIC, pour éviter leur marginalisation dans le développement de ces nouvelles technologies. Le plan national des NTIC doit contribuer à améliorer le statut et les conditions de vie de la femme.

La section suivante présente les actions ou projets prioritaire, par strates de l'infrastructure de l'information.

V.2.8 Secteur 8 : Tourisme

La mondialisation ainsi que l'économie de l'information mettent à la disposition des pays africains toute une gamme de possibilités pour accroître le développement économique par la promotion de l'industrie du tourisme.

Différentes applications NTIC peuvent soutenir l'activité touristique par la promotion des sites touristiques, la vente des circuits touristiques africains, l'attraction d'un plus grand nombre de touristes et la simplification des réservations d'hôtels réalisées au moyen de services en lignes et principalement de l'Internet.

V.2.9 Secteur 9 : Média

Les NTIC ont provoqué d'importantes mutations dans le secteur des média telles que la mise à disposition gratuite en ligne des journaux. Devant ces nouvelles possibilités, les média se doivent de trouver de nouveaux moyens d'existence intégrant l'impact des NTIC.

VI - ACTIONS PRIORITAIRES PROPOSEES ET PLAN D'EXECUTION A COURT ET MOYEN TERMES (0 A 3 ANS) ET A LONG TERME (3 A 5 ANS ET PLUS)

Afin de faciliter et d'accélérer le développement et la mise en œuvre de l'infrastructure nationale d'information et de communication, les éléments constitutifs de cette infrastructure ont été regroupés en cinq (5) strates ou couches, à savoir, l'accès, les applications et contenus, le développement des capacités, les infrastructures de base et les cadres juridique et réglementaire. Nous décrivons ici l'infrastructure en faisant l'hypothèse d'une convergence rapide des réseaux de données et de voix sur l'Internet. La performance, la fiabilité et l'extensibilité de l'infrastructure sont fonction de la qualité de chacune des couches.

Des actions prioritaires ont été identifiées pour chaque couche de l'Infrastructure nationale.

VI.1 ACCES

L'accès aux NTIC est constitué par l'ensemble des systèmes de traitement de l'Information, des systèmes de communication permettant à l'utilisateur d'accéder au contenu et aux autres ressources des réseaux et de l'Internet.

En Côte d'Ivoire, l'accès est fort coûteux et essentiellement concentré dans les zones urbaines, favorisées ; Les besoins de financement très importants que requiert son accroissement imposent une concertation entre l'Etat, le secteur privé et les bailleurs de fonds.

L'objectif est l'accroissement rapide et étendue de l'accès aux NTIC et à l'Internet en particulier.

L'atteinte de cet objectif passe par :

- la mise en œuvre de politiques et de mesures d'encouragement (libéralisation, défiscalisation, accès universel à coût réduit) ;
- le développement des infrastructures de base (connectivité internationale et backbone national) ;
- la sensibilisation des populations (formation à grande échelle), des utilisateurs des NTIC, et enfin,
- l'existence d'un contenu national riche, de qualité et aisément accessible.

La couche accès compte six (6) projets prioritaires qui sont :

- Favoriser l'accès des coopératives et ONG aux NTIC (équipement, formation, connexion à l'Internet);
- Lancer des initiatives permettant au secteur Education / Formation / Recherche (établissements d'enseignement général, technique et professionnel) d'acquérir des ordinateurs dans des conditions financières attractives (partenariats, subventions) ;
- Donner l'accès Internet (cyberclasses) à tous les établissements d'enseignement primaire, secondaire, supérieur, et les centres de recherche ;

- Promouvoir le développement ainsi que l'utilisation des logiciels libres ;
- Développer des infocentres et télé-centres à buts multiples sur toute l'étendue du territoire national, notamment dans les gares routières, les gares de chemins de fer, les aéroports... ;
- Créer des nœuds d'accès à Internet dans toutes les régions avec un coût local réduit pour l'utilisateur ;
- Connecter à l'Internet les administrations et établissements publics.

La stratégie de vulgarisation de l'accès s'appuiera :

- d'abord sur les communautés intermédiaires : associations de médias, enseignants, étudiants, organisations des femmes, organisations des jeunes, ONG ,
- ensuite sur les lieux de fourniture de services au public : les postes, les gares, les halls d'information, les universités, les écoles, les centres culturels, les foyers de jeunes, les instituts de formation et d'éducation féminine, les mairies et les centres d'affaires ;
- et enfin, le choix des modes d'accès qui est un élément de décision stratégique. Ainsi l'accès collectif sera privilégié par rapport à l'accès individuel afin d'en réduire les coûts (télé-centres et cyberclasses).

Une attention toute particulière sera accordée aux zones rurales où le manque d'infrastructures, l'éloignement des points d'accès, le faible niveau des revenus et des connaissances en NTIC constituent des freins à la réduction du fossé digital.

Ainsi, le choix des "télé-centres à buts multiples" sera le mode privilégié de l'accès dans les zones défavorisées.

La réduction du coût des équipements terminaux, du téléphone et de l'Internet ainsi que les approches d'accès partagés dans les télé-centres, l'instauration de tarifications particulières au niveau du téléphone fixe et l'avènement des réseaux IP large bande devraient permettre une large diffusion des NTIC dans la population, et ce, à moindre coût.

VI.2 APPLICATIONS ET CONTENUS

L'infrastructure de l'information et de la communication permet d'accéder tant au contenu informationnel qu'à l'espace électronique où les activités économiques et sociales réelles se passent. La qualité des données et de l'information, des bases de connaissance accessibles par le biais de cette "info-structure" , qui englobe aussi bien les ressources locales que les ressources mondiales, et la manière de les utiliser, constitueront en fin de compte l'aune à laquelle seront mesurés les avantages apportés par la "Société de l'Information". Le volume et la qualité de la production nationale de contenus donneront une raison d'être aux infrastructures et moyens coûteux mis en œuvre. Cela justifie le choix des applications et des contenus comme l'une des principales couches de l'infrastructure nationale.

Il s'agit ici de ce qui intéresse l'utilisateur, à savoir :

- les informations sur les pages Web
- la messagerie électronique
- les bases de données
- les modules de formation
- la vidéo-conférence
- la télé-médecine.

Le contenu constitue la destination finale de l'utilisateur des NTIC.

Il y a nécessité de concevoir et mettre en œuvre les systèmes d'information dans les différentes applications et les bases de données sectorielles nationales, saisir les données, créer et gérer les bases de données et les systèmes d'aide à la prise de décision, créer les serveurs sur Internet.

Il s'agira donc de déployer des applications de services destinés à l'Administration, aux entreprises et aux différentes couches de la population (notamment les femmes et les jeunes).

Cette couche est composée de vingt - et - un (21) projets prioritaires qui sont :

- Développer et vulgariser l'utilisation du courrier électronique en mettant en œuvre un réseau de messagerie électronique ;
- Construire un centre virtuel d'assistance aux coopératives et à la promotion des produits agricoles ;
- Construire un centre virtuel d'assistance aux établissements de santé ;
- Créer les sites Web des universités, des établissements d'enseignement secondaire, général et technique comprenant l'inscription, la consultation des résultats aux examens, et le téléchargement des cours en ligne ;
- Créer un portail Internet national pour les femmes (répertoires, actualités, galeries marchandes) ;
- Mettre en ligne les informations de l'Etat pour les usagers, en respectant les contraintes de sécurité :
 - ✓ œuvres culturelles et productions de l'esprit,
 - ✓ documents officiels (photothèque, journal officiel, décrets, sons) incluant un système d'enregistrement et de photographies ;
 - ✓ formulaires et déclarations fiscales par dématérialisation et simplification des processus ;
- Développer le système financier et budgétaire de l'Etat avec une interaction en ligne sécurisée ;
- Créer le fichier central sécurisé d'état civil ;
- Créer le fichier unique des agents de l'Etat ;
- Produire les cartes professionnelles des agents de l'Etat ;
- Mettre en ligne l'offre touristique de la Côte d'Ivoire ;
- Construire un centre virtuel d'assistance à l'exportation (Trade Point) ;
- Créer le portail gouvernemental pour promouvoir la Côte d'Ivoire et soutenir les productions nationales ;
- Créer le réseau sous-régional des paiements électroniques inter-bancaire ;
- Développer des imageries satellites sur les ressources naturelles (agriculture, pêche, élevage, faune, flore, forêt, mines, énergie, animaux) ;

- Créer un portail pour les média nationaux ;
- Créer une bourse d'échanges sur les productions nationales ;
- Automatiser les opérations de compensations inter-bancaires nationales et régionales (Automated Clearing House)
- Mettre en place le serveur des paiements électroniques par carte de crédit (Visa / Mastercard,...) pour le règlement des transactions commerciales en ligne
- Développer le réseau des paiements inter-bancaires nationaux
- Créer un Gateway international d'accès au réseau des paiements financiers internationaux pour les petites et moyennes banques.

La conformité aux standards internationaux pour le développement des applications et des contenus de l'Etat est une exigence.

L'ouverture aux entreprises privées nationales des contrats de développement d'application de l'administration est un élément important pour développer l'industrie du logiciel et est conforme aux accords de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) . La stratégie intégrera la recherche des meilleurs logiciels aux meilleurs rapports coûts/qualité .

La stratégie d'équipement devra mettre l'accent sur les technologies numériques afin de produire des contenus aux normes standard.

Dans la politique de localisation, la préférence sera donnée à l'hébergement national (Data Center) sauf en cas de nécessité de rapidité d'accès pour la communauté internationale. L'Etat, premier producteur d'informations, doit donner l'exemple en dématérialisant les formulaires et les procédures.

VI.3 DEVELOPPEMENT DES CAPACITES

Le développement économique et social est plus que jamais déterminé par la qualité des ressources humaines. Aussi, l'existence de ressources humaines en qualité suffisante demeure-t-elle un problème épineux. Or les compétences locales en matière de NTIC font cruellement défaut à cause :

- de l'absence d'une politique nationale de formation aux NTIC,
- du coût de l'accès,
- des structures d'information et de documentation inadaptées,
- du manque de sensibilisation sur les enjeux de NTIC.

De surcroît, les rares centres de formation existants ont été purement et simplement abandonnés dans le cadre des privatisations, notamment l'Institut Supérieur Africain des Postes et Télécommunications (ISAPT) et l'Ecole Supérieure Interafricaine de l'Electricité (ESIE).

Il apparaît donc nécessaire et prioritaire d'investir et de développer les capacités humaines en NTIC pour préparer la Côte d'Ivoire à l'ère de la Société de l'Information.

Le développement des capacités consiste en l'identification des besoins, en la sensibilisation et au développement des compétences et aptitudes permettant la maîtrise des NTIC pour concevoir, installer, maintenir et utiliser les infrastructures et les applications.

Le développement de l'infrastructure nationale de l'information et de la communication requiert le renforcement des capacités.

L'objectif est d'éduquer et de former les différentes couches de la population aux NTIC pour une meilleure insertion dans la société de l'information. Il s'agit :

- d'accroître le nombre d'étudiants sortant des centres spécialisés d'enseignement,
- de renforcer le contenu des programmes, en y intégrant des modules en NTIC,
- de renforcer le partenariat entre les universités, les grandes écoles et les entreprises,
- de développer un partenariat entre les institutions de formation et de recherche nationales et étrangères,
- d'assurer la formation des formateurs,
- de développer la formation continue,
- de veiller au transfert des compétences des consultants aux homologues nationaux,

Au niveau de cette couche " développement des capacités ", trois axes prioritaires de 24 projets sont proposés :

Axe prioritaire 1 : Formation et Recherche

- la formation initiale
 - procéder à la formation des techniciens et ingénieurs en NTIC et particulièrement en télécommunication avec la réouverture de l'ISAPT ;
 - renforcer la formation aux NTIC à l'ISTC ;
 - réhabiliter les infrastructures de base des centres de formation existants (ISAPT, ISTC, UNIVERSITES, INPHB)
 - proposer des Formations en NTIC dans les UFR et les grandes écoles ;
 - initier des projets d'acquisition des connaissances de base en NTIC dans tous les établissements d'enseignement ;
 - adapter le programme d'enseignement de base et d'enseignement supérieur au contexte de NTIC notamment par la création de cyberclasses.
- La formation continue
 - organiser des formations de spécialistes en cours du soir ;
 - organiser des formations au profit des agents du développement ;
 - former le personnel de l'administration et du secteur privé aux NTIC (centre de formation, support technique) ;
 - développer les capacités des connaissances des femmes dans le domaine des NTIC avec un accent particulier sur les contenus éducatifs.
- La Formation des Formateurs
 - initier des programmes de formation en NTIC destinés à accroître le niveau de connaissance des enseignants
- La Recherche

- initier des programmes de recherche destinés à développer les NTIC,
- créer et mettre à jour les indicateurs de mesure sur le renforcement des capacités.

Axe prioritaire 2 : Sensibilisation aux NTIC

Il s'agit de sensibiliser :

- les décideurs politiques et économiques,
- les professionnels des médias,
- les leaders d'opinion,
- les ONG,
- les groupements et associations féminines,
- les syndicats,
- les coopératives,
- les groupements et associations de jeunes

Axe prioritaire 3 : Partenariat

- établir de solides partenariats stratégiques entre les acteurs en charge des NTIC en Côte d'Ivoire et les leaders technologiques mondiaux du secteur ;
- mettre à contribution les compétences de la diaspora ;
- adopter une stratégie de motivation des compétences qualifiées par la revalorisation des salaires afin d'éviter la fuite des cerveaux.

VI.4 INFRASTRUCTURES DE BASE

Il ne peut y avoir d'infrastructure nationale d'information et de communication fonctionnant efficacement sans des moyens technologiques fiables et performants.

La mise en place de ces moyens de base sur lesquels reposera la société ivoirienne de l'information passera par des modifications radicales des ressources technologiques actuelles. Il faudra déployer des efforts considérables pour mettre au point la base de l'infrastructure de l'information.

Il faudra non seulement moderniser et développer l'infrastructure de base au niveau national mais également améliorer l'interconnexion au plan continental et créer des centres de transit internationaux de très grande capacité pour l'accès à l'infrastructure globale.

A cet égard, la Côte d'Ivoire peut, en se dotant des technologies les plus récentes, rentables et adaptées, réaliser le saut technologique lui permettant de combler son retard.

Cela permettra d'établir la connexion haute vitesse du pays à l'Internet et le déploiement d'un backbone national orienté NTIC.

L'infrastructure de base sera constituée des serveurs et systèmes hébergeant les applications et les contenus, des réseaux de voix et de données, des moyens de transport

(fibre optique, le satellite, le faisceau hertzien) et des centres de sécurité (autorité de certification, PKI).

La couche Infrastructure contient quinze (15) projets prioritaires qui sont :

- Renforcer le réseau des centres d'enseignement et de recherche afin de permettre la fourniture de programmes d'éducation à distance (RESURCI) ;
- Créer une Zone Franche NTIC à Abidjan vers la zone aéroportuaire ;
- Automatiser le système de gestion des fréquences radio-électriques ;
- Mettre en oeuvre une infrastructure de clefs publiques sur l'Intranet de l'Etat (PKI, autorités de certification) ;
- Créer un centre de délivrance de certificats digitaux pour la région aux fins de sécuriser les transactions électroniques;
- Créer le Nœud Internet du Gouvernement ;
- Procéder au rapatriement du NIC (Network Information Center) Côte d'Ivoire ;
- Créer le "Data Center" de l'Administration ;
- Développer l'infrastructure du Réseau Privé de l'Administration ;
- Développer l'Intranet de l'Administration ;
- Créer un réseau Internet haut débit au niveau régional (RASIC) ;
- Doter les studios radio et télé d'équipements numériques ;
- Créer une société de télédiffusion nationale en charge des infrastructures ;
- Créer le Peering local ;
- Re-dynamiser l'exploitation du nœud Leyland.

Le déploiement de l'infrastructure de transport de base national requiert la mise en oeuvre de grands projets (point d'atterrissage de la fibre optique, réseau de fibre optique et de faisceaux hertziens à haut débit pour l'interconnexion des villes, la consolidation des accès satellite de l'Etat).

VI.5 CADRES JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE

L'Initiative Société Africaine de l'Information (AISI) ne peut être menée à bien sans un cadre et des dispositifs appropriés en matière d'institutions, de lois et de réglementations aux niveaux national et régional. Il est essentiel d'examiner les pratiques juridiques, réglementaires et institutionnelles qui freinent la mise en place de services nationaux d'information et de communication et la connexion à l'infrastructure mondiale d'information dans le contexte de la convergence des télécommunications, de l'informatique et des média.

En Côte d'Ivoire, le rôle du gouvernement est de présenter une vision de l'avenir, une stratégie et un environnement favorable à la mise en place d'une infrastructure nationale d'information et de communication (NICI) et de veiller à ce que tous les secteurs sociaux en tirent profit. En d'autres termes, il s'agit de créer la confiance pour permettre les transactions électroniques et attirer des investissements nationaux et internationaux.

Afin de constituer un cadre incitatif pour les investisseurs, la réglementation devra être claire, stable, largement diffusée et adaptée à l'évolution des NTIC.

Dans cette couche, cinq (5) projets prioritaires ont été identifiés :

- Réduire les coûts d'acquisition des NTIC par une fiscalité incitative (importation d'équipements NTIC, taxes relatives aux services NTIC) ;
- Procéder à la révision du cadre légal et juridique pour l'adapter à l'environnement de la société de l'information :
 - le commerce et les échanges électroniques,
 - le code des Télécommunications,
 - la libéralisation du secteur de l'audiovisuel,
 - la loi sur la concurrence,
 - la propriété intellectuelle,
 - la protection des applications logicielles,
 - les règles de preuves légales,
 - la confidentialité des données,
 - la réglementation de la cryptologie,
 - la protection des données personnelles et des libertés,
 - le répertoire d'identification des personnes physiques,
 - le droit des consommateurs,
 - la responsabilité des acteurs de la société de l'information.
- Consolider les autorités de régulation existantes en une autorité unique sous la tutelle du Premier Ministre pour répondre aux exigences de la convergence des NTIC ;
- Contribuer à la création d'une coordination régionale en matière de droit ;
- Former aux nouveaux cadres réglementaires les acteurs de la société de l'information
- (Administration, impôts, douane, police, magistrat etc....)

Il apparaît nécessaire d'éviter les contraintes non justifiées sur l'utilisation des NTIC dans la législation, et de reconnaître, par exemple, le document électronique comme la preuve d'une transaction légale. Il est aussi nécessaire de déployer les solutions techniques (signature électronique, authentification des parties, confidentialité des données) assurant la sécurité des transactions électroniques. Ceci constituerait un cadre juridique pour le commerce électronique.

La section suivante aborde la manière dont sera mise en œuvre le plan des NTIC.

VII - STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE DEVELOPPEMENT

La stratégie de mise en œuvre du plan sera fondée sur :

- (i) un processus de participation et de concertation permanentes engageant tous les acteurs concernés du secteur public, du secteur privé, de la société civile en général et
- (ii) la création de partenariats stratégiques financiers et administratifs avec les acteurs nationaux et internationaux.

Au regard des résultats fournis par l'évaluation de l'environnement des NTIC actuel, la mise en œuvre du plan ne peut être effective que si un certain nombre d'obstacles sont levés à savoir :

- les obstacles liés au développement des télécommunications (Infrastructure, coût, réglementations) ;
- les obstacles liés à la disparité ou à l'absence de normes et standards ;
- les obstacles liés à l'absence de bases juridiques et de cadre institutionnel ;
- les obstacles liés à la faiblesse en nombre et des compétences en matière des ressources humaines.

La levée de ces obstacles et la mise en œuvre du plan imposent des rôles et responsabilités à chaque catégorie d'acteurs.

VII.1 ROLE ET RESPONSABILITES DES DIFFERENTS ACTEURS NATIONAUX

❖ **Le Conseil National des Autoroutes de l'Information (CNAI)** est chargé de :

- Conseiller le Gouvernement en matière de stratégie de développement des réseaux et de technologies de l'information et de mobilisation des financements pour la réalisation de projets ;
- Elaborer et proposer au Gouvernement la réglementation ivoirienne en matière de production et de gestion des services multimédia ;
- Coordonner les initiatives publiques et privées de développement des autoroutes de l'information en Côte d'Ivoire ;
- Informer le Gouvernement de tout problème éventuel qui surviendrait dans la mise en oeuvre des stratégies de développement des autoroutes de l'information en Côte d'Ivoire adoptées par le Gouvernement ;
- Examiner toute question qui lui sera soumise par le Gouvernement.

❖ **Le Conseil des Télécommunications de Côte d'Ivoire (CTCI)** est une haute autorité administrative indépendante qui a pour missions :

- de veiller au respect du principe d'égalité de traitement des opérateurs du secteur des Télécommunications ;
- de veiller au respect des dispositions contenues dans les Conventions de concession, les cahiers des Charges et les autorisations délivrées par l'Administration ;

- d'assurer avant tout recours arbitral ou juridictionnel, la conciliation et l'arbitrage des litiges nés entre l'Administration et les opérateurs du secteur des Télécommunications à l'occasion de l'exercice par l'Administration de ses attributions.

❖ **L'Agence des Télécommunications de Côte d'Ivoire (ATCI)** a pour mission de réguler les Télécommunications en Côte d'Ivoire. A ce titre, l'ATCI assure un double rôle d'agence technique et de police des Télécommunications. Ses activités sont les suivantes :

- de faire appliquer les textes en matière de télécommunications ;
- de définir les principes et autoriser la tarification des services qui sont fournis sur le régime du monopole ;
- de délivrer les autorisations d'exploitation des services des télécommunications ;
- d'accorder les agréments des équipements terminaux ;
- d'assurer la gestion et le contrôle du spectre des fréquences radio-électriques ;
- de contribuer à l'exercice des missions de l'Etat en matière de défense et de sécurité publique ;
- de contribuer à l'exercice de toute autre mission d'intérêt public que pourrait lui confier le Gouvernement à l'étranger pour le compte de l'Etat dans le secteur des télécommunications.

❖ **Le Gouvernement** : est le principal consommateur et producteur d'information, et comme tel a un rôle important à jouer dans la propagation des NTIC dans le pays. Tout d'abord, il devrait s'engager à utiliser les NTIC au niveau national et être convaincu qu'elles peuvent soutenir le développement économique et social du pays.

Le gouvernement devra jouer les rôles principaux suivants afin de faire du développement des NTIC un succès, savoir :

- définir les politiques, élaborer et proposer la législation qu'il juge la mieux adaptée pour répondre aux besoins, en matière de NTIC ;
- élaborer les orientations, les principes directeurs et les objectifs en vue d'assurer un développement dynamique et harmonieux du secteur des NTIC ;
- assurer une représentation adaptée aux priorités de la Côte d'Ivoire auprès des institutions nationales et internationales ;
- définir les normes et spécifications techniques applicables en Côte d'Ivoire, en accord avec les organismes nationaux et internationaux compétents en matière des NTIC ,
- veiller à ce que soient assurées de façon indépendante, d'une part les fonctions de réglementation et de contrôle des activités relevant du secteur des NTIC, et d'autre part les fonctions d'exploitation de réseaux ou de fourniture de services NTIC ;
- élaborer, avec la participation de tous les acteurs concernés, une politique nationale en matière de TIC devant servir de cadre pour toutes les interventions dans le domaine ;
- mettre en place un fonds pour le développement des technologies de l'information ;

- introduire et généraliser, par l'entremise des Ministères chargés de l'Education Nationale, l'initiation aux NTIC dans les programmes d'enseignement scolaire et universitaire ;
- montrer l'exemple en utilisant les NTIC pour améliorer les services publics existants ;
- adopter des mesures d'accompagnement (détaxe douanière, subventions diverses) pour permettre à un grand nombre de se procurer un ordinateur.

❖ **Le secteur privé, les ONG nationaux, les organisations professionnelles, les partis politiques et associations de développement**, en tant que acteurs, et une fois que le gouvernement a défini le cadre approprié des NTIC, ont pour rôles de :

- constituer des groupes de pression pour l'instauration et le maintien d'un environnement favorable au développement des NTIC ;
- promouvoir la mise en place de partenariats durables pour le développement des NTIC dans le contexte du plan ;
- développer des initiatives visant à profiter du nouvel environnement pour l'émergence de nouveaux emplois ainsi que de services NTIC valorisants et générateurs de revenus ;
- veiller, dans le cadre des divers partenariats, à l'harmonisation du développement des NTIC avec les objectifs de développement économique des différentes localités.

VII.2 PARTENARIATS A PROMOUVOIR

Divers acteurs tant nationaux qu'internationaux sont déjà engagés ou prévoient de s'engager dans des interventions de promotion de l'infrastructure de l'information et de la communication. Il s'agira d'identifier ces acteurs, de se concerter avec eux en vue d'envisager une complémentarité et une synergie des interventions.

Au nombre des acteurs nationaux, on peut mentionner :

- l'administration,
- la société civile (ONG et autres),
- le secteur privé etc.

Au nombre des acteurs internationaux, on peut mentionner pour un appui technique et financier :

- la Communauté Economique pour l'Afrique des Nations Unis (CEA),
- la Banque Mondiale,
- le PNUD,
- la BAD,
- l'UNESCO,
- l'UIT,
- le CRDI,
- l'Union Européenne,
- la Coopération Française,
- la Coopération canadienne
- la Coopération Belge, etc.

Des actions d'information et de sensibilisation sur les enjeux et l'identification des opportunités de partenariat entre le secteur public et le secteur privé national et international sont envisagées. La promotion des investissements par des opérateurs NTIC internationaux en Côte d'Ivoire est aussi un pré-requis afin d'accélérer le développement des infrastructures et des capacités humaines.

Les agences gouvernementales impliquées dans la promotion des investissements (CEPICI, Chambre de Commerce et d'Industrie) devront mettre l'accent sur ces nouveaux investisseurs. L'institution de régulation du secteur des télécommunications (ATCI) a un rôle important à jouer dans la création d'un environnement NTIC incitatif et stable permettant d'attirer les investisseurs.

Ce partenariat public-privé pourrait englober des domaines tels que le développement de l'infrastructure transport de base (fibre, équipement satellite et faisceaux hertziens), le "backbone" IP du réseau national, les applications réseaux (autorité de certification,...), l'exploitation des télé-centres, l'accès à l'Internet, les centres de formations NTIC, l'exploitation de réseaux de radiodiffusion.

VII.3 CADRE DE CONCERTATION DES ACTEURS POUR L'EXECUTION ET LE SUIVI DU PLAN DE DEVELOPPEMENT

Après adoption du plan par le gouvernement, il faudra mettre en place une structure nationale de suivi avec des points focaux sectoriels au niveau du public, du privé et de la société civile en général.

- ❑ le «Comité National de Pilotage et de la mise en œuvre du Plan de développement NICI» (structure nationale) placée sous la tutelle du Ministre de la Planification du Développement, comprendra les représentants nationaux de tous les secteurs ainsi que les partenaires au développement. Ce sera le cadre de concertation national ; Il est chargé d'orienter, de guider et de veiller à l'exécution correcte du plan.
- ❑ les «comités sectoriels de suivi de la mise en œuvre du Plan de développement NICI» seront mis en place et seront chargés du suivi de l'exécution dans leurs secteurs respectifs. Ils sont le cadre de concertation au niveau de chaque secteur et servent de liaison entre les acteurs et le Comité National de Pilotage.
- ❑ L'observatoire des utilisateurs qui sera chargé de garder un œil critique sur l'exécution de ce plan, vis-à-vis de tous les acteurs qui interviendront.

La section suivante aborde l'étude technique et économique du projet NICI.

VIII - ARCHITECTURE TECHNIQUE ET ESTIMATION DES COÛTS

VIII.1 ARCHITECTURE TECHNIQUE

La section traitant de l'architecture technique définit la connectivité, les étapes du déploiement des plans du NTIC, les lieux connectés par type de ville, l'architecture de l'Intranet de l'Etat et la stratégie de mise en œuvre de l'infrastructure.

VIII.1.1 Connectivité

La connectivité aux infrastructures globales de l'information constitue aujourd'hui le principal handicap au développement des NTIC en Côte d'Ivoire. Certains choix, principalement basés sur les liaisons satellites sont forts onéreux et utilisent les rares devises étrangères pour fournir des performances médiocres (64k, 128 k, 256k,.etc.).

Au regard des besoins des centres d'enseignement et de santé, trois (3) niveaux de connectivité (internationale / régionale, nationale et locale) sont à réaliser au moyen de trois types de technologies :

- **Fibre optique (FO)** : très grandes capacité et qualité ; mais très onéreuse à déployer avec facilité de sabotage. C'est la solution la plus adaptée à l'interconnexion internationale, au backbone métropolitain et sur les campus.
- **Faisceaux hertziens de haut débit ou boucle locale (FH)** : Haut débit, bonne qualité, moins cher et difficile à saboter. Très adaptés à l'interconnexion des grandes villes et particulièrement des campus universitaires distants demandeurs de hauts débits.
- **Satellite (S)** : faible capacité, qualité moyenne et très onéreuse, difficilement sabotable. A privilégier tant que le câble sous marin de fibre optique n'atterrit pas encore à Abidjan.

- a) **La connectivité internationale et régionale** : Elle se fera au moyen de fibre optique, de faisceaux hertziens de haut débit et d'une utilisation minimale de satellite après l'atterrissage des câbles sous-marins de fibre optique à Abidjan en 2001 (SAT-3, Africa One). Elle consiste à relier le pays et la sous-région avec le reste du monde. Les besoins de connection Internet de haut débit requis, particulièrement, par l'éducation à distance et la télé-medecine, privilégient l'utilisation de la fibre optique par rapport au satellite.
- b) **La connectivité nationale** : Elle consiste à relier, à partir d'Abidjan, toutes les villes de la Côte d'Ivoire ; Cette connectivité se fera de préférence au moyen de faisceaux hertziens de haut débit (de point-à-point) et lorsque le volume du trafic le justifie, par la fibre optique. Le recours aux liaisons satellites fort onéreuses devrait faire l'objet d'études d'opportunités.
- c) **La connectivité locale** : Elle concerne la connexion des différents sites ou campus à l'intérieur d'une ville et se fera, de préférence, au moyen de la fibre optique, de

faisceaux hertziens de haut débit, du Réseau Téléphonique Commuté (RTC) et des tarifications particulières au niveau du téléphone.

VIII.1.2 Etapes du déploiement du plan des NTIC

Le déploiement des NTIC devrait se faire très rapidement pour éviter que les technologies soient obsolètes d'une part, et d'autre part pour permettre une vulgarisation de la "culture Internet" afin d'atteindre rapidement les objectifs stratégiques ci-dessus définis ; aussi, a-t-il été retenu, en tenant compte de la disponibilité financière, comme horizon temporel de déploiement, trois ans dans les régions de Côte d'Ivoire (comme illustré dans le tableau ci-dessus). Les critères de choix ont été :

- les infrastructures télécoms et Internet existantes,
- les centres d'enseignements et les hôpitaux,
- le niveau d'industrialisation,
- la densité de la population et de potentiel économique,
- les Administrations de l'Etat.

Tableau N°4 : Evolution du déploiement des NTIC

	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
Villes	- Abidjan - Yamoussoukro - Bouaké - Daloa - Korhogo - San pedro	- 18 chefs de régions et - 42 départements	- 100 sous-préfectures et communes
Infrastructures inter-urbaines	- Fibre Optique, - Faisceaux hertziens de haut débit	- Fibre Optique, - Faisceaux hertziens de haut débit	- Faisceaux hertziens de haut débit
Infrastructures intra-urbaines	- Faisceaux hertziens, - Fibre Optique	- Faisceaux hertziens, - Fibre optique	- Faisceaux hertziens, - Fibre optique

VIII.1.3 Les lieux connectés par type de ville

Cas de Yamoussoukro :

- Les grandes écoles ;
- Les Etablissements d'Enseignement (1ère , 2ème) ;
- La Fondation ;
- La Basilique ;
- La Mairie ;
- La Poste ;
- Les grands hôtels ;
- La Préfecture ;
- La Sous-Préfecture ;

- Directions Régionales d'Administration (15) ;
- Société d'Economie Mixte (CAA) ;
- Banques (4) ;
- Le Trésor.

Cas de Bouaké :

- Université ;
- Etablissement d'Enseignement ;
- CHU ;
- Préfecture ;
- Sous-Préfecture ;
- La Mairie ;
- La Poste ;
- Marché de Gros ;
- Centre Culturel Jacques AKA ;
- Hôtels ;
- CNRA ;
- Direction Administrative Régionale et Départementale (30) ;
- Gendarmerie ;
- Police ;
- Le Trésor ;
- Banques (5) ;
- Sociétés d'Etat d'économie mixte.

Cas d'une ville de région ou département (60) :

- Préfecture ;
- Sous-Préfecture ;
- Mairie ;
- Hôpital ;
- Etablissement d'Enseignement ;
- Directions Départementales et Régionales (15) ;
- Gendarmerie ou Police ;
- La poste ;
- Banques (2).

Cas d'une ville de sous-préfecture ou de commune (100) :

- Sous Préfet ;
- Mairie ;
- Gendarmerie ;
- Etablissement d'Enseignement ;
- Etablissement Sanitaire ;
- La Poste.

Cas de San-Pédro :

- Préfecture ;

- Sous-Préfecture ;
- Mairie ;
- Hôpital ;
- Port ;
- Etablissement d'Enseignement ;
- Banques ;
- Hôtels ;
- Gendarmerie ;
- Police.

VIII.1.4 Architecture de l'Intranet de l'Etat

L'Etat de Côte d'Ivoire doit montrer l'exemple en faisant une utilisation judicieuse et efficace des NTIC afin de fournir des services améliorés aux citoyens et aux entreprises.

La typologie du réseau privé de l'Administration sera essentiellement basée sur le protocole IP pour fournir des services de données, pour le transport de la voix et pour la vidéo.

Le backbone du réseau privé est basé sur la fibre optique et des faisceaux hertziens à Abidjan, et sur des connections par faisceaux hertziens de haut débit pour l'interconnection des réseaux métropolitains (Abidjan-Yamoussoukro).

L'architecture des systèmes d'applications évolue aussi en s'appuyant sur les technologies de l'Internet selon l'approche trois-tiers :

- l'utilisateur (agent de l'Etat) dispose d'une interface simple et universelle (le navigateur de Netscape ou de Microsoft) ;
- le serveur d'application et le serveur de base de données sont localisés sur un site d'exploitation central (au niveau d'un ou de plusieurs ministères) qui héberge plusieurs services protégés et accédés de manière sécurisée grâce à la cryptographie et la certification digitale ;
- la sécurité logicielle basée sur les standards de l'Internet (Firewall, Infrastructure de clés publiques) est commune à toutes les applications de l'Intranet et gérée par l'Etat ;
- l'Interconnection des réseaux privés de l'Etat est réalisée par des points de "peering " contrôlés et gérés par l'Administration.

Cette approche offre les avantages de la centralisation des développements, de la maintenance et de l'exploitation, et ceci en termes de réduction des coûts, d'un meilleur niveau de services des fournisseurs, d'une gestion professionnelle des services, d'une performance accrue et d'un accroissement de la sécurité.

Néanmoins, ces avantages requièrent l'existence d'un réseau fiable et rapide, d'une sécurisation des infrastructures et des accès de la disponibilité de points d'accès pour les agents de l'Etat ainsi que leur support technique et leur formation initiale.

Les agents de l'Etat n'ayant pas un accès direct au réseau Intranet de l'administration utiliseront un accès Internet fourni par l'Administration.

Les structures concernées par cette architecture pourraient, à titre indicatif, être les suivantes :

- Présidence de la République ;
- Primature ;
- Ministère chargé de l'Economie et des finances ;
- Ministère chargé de la Planification du Développement ;
- Ministère chargé du Commerce ;
- Ministère chargé du Tourisme ;
- Ministère chargé de l'Industrie
- Ministère chargé de l'Emploi et de la fonction Publique ;
- Ministère chargé de l'Education Nationale ;
- Ministère chargé de l'Intérieur et de la Décentralisation ;
- Ministère chargé de l'Agriculture et des Ressources Animales ;
- Ministère chargé de la Santé ;
- Ministère chargé des Infrastructures ;
- Ministère chargé des Transports ;
- Ministère chargé de la Femme ;
- Ministère chargé de la Sécurité ;
- Ministère chargé de la justice ;
- Ministère chargé de la Communication ;
- Ministère chargé de la Culture ;
- Ministère chargé de la Construction
- Ministère chargé de l'Environnement ;
- Ministère chargé des Mines et de l'Energie ;
- Ministère chargé de la Jeunesse et des Sports ;
- Le secteur privé (la fédération des industries et des services de Côte d'Ivoire, la chambre du commerce et de l'industrie de Côte d'Ivoire, et la chambre de l'agriculture de Côte d'Ivoire).

L'architecture de l'Intranet de l'Etat ainsi qu'un modèle simplifié d'architecture du transport national sont fournis à titre d'illustration en annexe.

VIII.1.5 Stratégie de mise en œuvre de l'Infrastructure

La qualité de la stratégie de mise en œuvre de l'infrastructure d'information et de communication déterminera le niveau de développement de l'infrastructure, et partant le développement économique et social.

Dans la première phase du Plan, l'impact des investissements en NTIC sur le développement des secteurs de l'économie (agriculture, industrie et services) est pris en compte et nous amène à privilégier les initiatives du secteur des services (formation, services, tourisme) dans la mesure où le "retour sur investissement" y est plus important.

La stratégie de mise en œuvre prendra en considération les couches de l'infrastructure (accès, applications et contenus, développements des capacités, infrastructures de base, cadres juridique et réglementaire) et privilégiera d'abord le développement de l'accès dans toutes les couches de la population, grâce notamment aux télé-centres (voir chapitre VI).

Financement :

Le contexte actuel de limitation des ressources financières dû à l'endettement et le coût important des investissements requis, imposent de rechercher tous les moyens de financement internes et externes (en particulier en provenance du secteur privé) ainsi qu'une meilleure utilisation des ressources en NTIC existantes (de l'Etat). Il s'agira de rechercher les ressources sous utilisées, de revaloriser les projets avortés, de consolider les achats pour bénéficier des économies d'échelle et de recourir aux dernières technologies les moins coûteuses et les plus performantes (fibre optique de préférence aux liaisons par satellite).

Gestion des projets et des opérations :

La spécificité et la complexité de la gestion des projets d'infrastructures des NTIC, combinées au manque d'expertise locale, justifient le développement de procédures, de normes et de standards. Une activité de pilotage, de coordination et d'audit des initiatives en NTIC est nécessaire afin d'éviter tout échec préjudiciable à la bonne réalisation de l'infrastructure nationale d'information et de communication.

VIII.2 ESTIMATION DES COUTS

Il convient de préciser que ces estimations sont indicatives aux fins d'avoir une appréciation des niveaux d'investissement.

VIII.2.1 Estimation de l'investissement initial : cas d'Abidjan (en millions FCFA)

• Connectivité internationale annuelle (4 MB)	:	120
• Nœud Internet International, Peering	:	435
• Centre de données	:	120
• PKI sécurité, Autorité de Certification	:	600
• Intranet de l'Administration	:	600
• Câblage (10M x 20)	:	200
• Terminaux (10000 x 1M)	:	10 000
• Formation des formateurs (200)	:	15
• Formation des utilisateurs	:	100
• Sous-total	:	12 190

VIII.2.2 Estimation de l'investissement initial : pour chacune des villes universitaires et / ou industrielles (5), en millions FCFA

Il s'agit des villes suivantes : Yamoussoukro, Bouaké, Korhogo, Daloa et San-pedro.

- Connectivité nationale annuelle (150 MB)
 - Broad band ou satellite : 30
 - liaison annuelle : 70
- Nœud Internet : 50
- Centre de données (1) : 30
- Intranet
 - Connectivité Internet locale : 100
 - Switch + hub : 75
 - Terminaux (500) : 500
 - Câblage (35 x 5) : 175
- **Sous-total : 1 030**

VIII.2.3 Estimation de l'investissement initial : pour chacune des villes moyennes ou départements (60), en millions FCFA

- Connectivité Internet nationale (512 MB)
 - Faisceaux hertziens / satellite : 30
 - liaison satellite : 70
- Nœud Internet : 20
- Centre de données : 20
- Liaisons téléphoniques (30 x 40.000) : 1,2
- Terminaux (300) : 300
- **Sous-total : 441,2**

VIII.2.4 Estimation de l'investissement initial : pour chacune des petites villes, Sous préfectures et communes (100), en millions FCFA

- Connectivité Internet locale : 12
- Nœud Internet : 20
- Liaison téléphonique (10 x 40 000) : 0,4
- Terminaux (10 x 10) : 100
- **Sous total : 132,4**

VIII.2.5 Estimation financière du plan (en millions FCFA)

a) Investissement initial

- Très grande ville (Abidjan) : 12 190
- Villes universitaires et industrielles (5) : 5 150
- Villes départements (60) : 26 472
- Villes s/p et communes (100) : 13 240
- **Sous total** : **56 052**

b) Les coûts récurrents

- Location de ligne
 - Abidjan : 120
 - Villes universitaires (5) : 500
 - Villes départements (100M x 60) : 6 000
 - Villes communes (100) : 0
 - **Sous total** : **6 620**
- Maintenance (15% du coût des investissements) : 8 568
- Equipe de gestion (3% du coût des investissements) : 1 712
- **Sous total (coûts récurrents)** : **16 890**

Tableau N°5 : Plan de financement pour les villes et communes (en Millions FCFA)

	A1	A2	A3	A4	A5	TOTAL
Nombre de villes concernées	6	60	100			166
Investissement	17 340	26 472	13 240			57 052
Coûts récurrents						
Location de lignes		620	6 620	6 620	6 620	20 480
Maintenance (15%)	2 601	6 572	8 558	8 558	8 558	34 846
Equipe de Gestion (3%)	520	1 314	1 712	1 712	1 712	6 969
Imprévus (0,5%)	87	219	285	0	0	591
S/Total	3 208	8 725	17 175	16 890	16 890	62 887
TOTAL	20 548	34 577	30 415	16 890	16 890	119 320
Auto-financement A1-A3 (25%)	5 137	8 644	7 604	16 890	16 890	55 165
Besoin de Financement	15 411	25 933	22 811	0	0	64 155

VIII.2.6 Estimation financière des cyberclasses)

Une cyberclasse est une classe équipée d'un réseau local d'ordinateurs connectées à l'Internet et proposant une formation sur les NTIC dispensée par un animateur. Pour cette étude, il est prévu une cyberclasse pour un établissement dont le coût unitaire est estimé à 20 millions pour un établissement primaire et à 30 millions pour un établissement secondaire (voir tableau 6).

Tableau N°6: Configuration pour une cyberclasse (en Millions FCFA)

	Classe secondaire	Classe primaire
PC client (15)	14	6
PC serveur (1)	2	2
PC Multimédia (1)	2	2
Scanner	0,5	0,5
Imprimante	0,5	0,5
Téléphone	0,3	0,3
Routeur	2	2
Réseau local	3	3
Professeur	3	3
Personne ressource	2	2
Coût Total	30	20

Nombre d'écoles primaires et pré-secondaires : 7 604 écoles

Nombre d'écoles secondaires : 409 CEG et lycées

Tableau N°7 : Investissement pour les cyberclasses (en Millions FCFA)

	A1	A2	A3	A4	A5	TOTAL
% établissement. connectés	10%	20%	20%	25%	25%	100%
Nombre de cyberclasses	760	1 521	1 521	1 901	1 901	7 604
Primaire						
Secondaire	41	82	82	102	102	409
Equipement						
Primaire (20 millions/cyberclasses)	15 200	30 420	30 420	38 020	38 020	152 080
secondaire (30 millions/cyberclasses)	1 230	2 460	2 460	3 060	3 060	12 270
TOTAL	15 630	32 880	32 880	41 080	41 080	164 350
Auto-financement (25%)	3 908	8 220	8 220	10 270	10 270	40 888
Besoin de Financement (75%)	11 723	24 660	24 660	30 810	30 810	122 663

CONCLUSION

Le plan de développement de l'Infrastructure Nationale de l'Information et de la Communication permettra de relever le défi de la construction de la société ivoirienne de l'information et du savoir, en s'appuyant sur les NTIC. Ses objectifs stratégiques soutiennent la vision de la Côte d'Ivoire à l'horizon 2025 et la politique nationale du développement économique et social, et permettront ainsi l'amélioration des performances économiques et le bien-être en Côte d'Ivoire.

Bien que l'Etat doive jouer un rôle clé dans la phase initiale, tant du point de vue de la création d'un cadre juridique et réglementaire incitatif que du déploiement des infrastructures de base, il devra établir des partenariats stratégiques avec le secteur privé et les organisations internationales pour accélérer le développement des NTIC.

Le défi au secteur privé se résume en l'utilisation des NTIC pour moderniser et rendre plus compétitives les entreprises ivoiriennes, et développer une industrie nationale de l'information et de la communication.

Outre ces différentes contributions, il est important de prendre en compte le rôle de la société civile qui est de garantir la prise en charge des besoins des groupes démunis et de participer également à la définition et à la mise en œuvre de la société de l'information.

La réalisation de ce plan des NTIC permettra, à moyen terme, de réussir la transformation de l'économie ivoirienne, en une économie en phase avec l'ère de l'information. Ainsi, permettra-t-elle à la Côte d'Ivoire d'espérer une position de leadership dans la dynamique du processus irréversible de l'intégration régionale.

LISTE DES DOCUMENTS CONSULTÉS

Commission Nationale Prospective, « Côte d'Ivoire 2025, 1997 - Ed. Netter ».

Primature Côte d'Ivoire, 1999 : «Objectifs et Stratégies de Développement de la Côte d'Ivoire : 2000-2005, Tome 1, »

Inspection Générale d'Etat «Actes du Colloque National sur la Bonne Gouvernance en Côte d'Ivoire, 1999, Yamoussoukro»

Ministère de l'économie et des finances, «*La Côte d'Ivoire en chiffres* », 1997.

Institut national de la statistique, «*Mémento chiffré de la Côte d'Ivoire 1985-1995* », premier trimestre 1997.

Agence de télécommunications de Côte d'Ivoire (ATCI), "*Paronama des télécommunications au 31 décembre 1999*"

ORSTOM petit Bassam, «*Bulletin du GIDIS-CI* »

ANGORAN Yed Esaïe, «Politique nationale des technologies de l'information et de la communication, 2000», Conférence aux Journées de l'Internet, Yamoussoukro -

YAVO Noël pour l'UNESCO, « Evaluation du contenu Web Africain»

YAVO Noël, «Le développement du commerce électronique en Côte d'Ivoire, 1999»

YAVO Noël, «La bonne gouvernance et les NTIC en Afrique, 1999»

ANNEXES